

REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC



URBANITÉ



Adopter une vision
renouvelée du territoire

ANDRÉ CHWIŃSKI



L'institution financière des urbanistes

Une offre pensée et développée pour
vos besoins personnels et professionnels.

Faites comme plusieurs urbanistes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/urbaniste
1 844 778-1795, poste 30



Ordre des
Urbanistes du
Québec

 **Desjardins**



Murale produite par MU dans le Quartier latin de Montréal. Artiste : Gene Pendon.

» Mot du président	4	» Lectures	6
La réconciliation en urbanisme : pour un nouveau partage du territoire Sylvain Gariépy, urbaniste		De nation à nation : se soutenir mutuellement pour protéger l'environnement et le territoire québécois Sophie Blanchet-Vaugeois	
» Actualités	5	La réconciliation avec les Autochtones Josée Dion, urbaniste	
Vingt ans d'engagement au sein du comité éditorial d'Urbanité		» Pratique	8
		La Stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest, une nouvelle façon de concevoir et de planifier un projet collectif d'envergure Clémentine Hederer, urbaniste	

dossier Adopter une vision renouvelée du territoire

» Adopter une vision renouvelée du territoire David Alfaro-Clark, urbaniste, Sophie Blanchet-Vaugeois, Marie-Michèle Cauchy, urbaniste et Josée Dion, urbaniste	11	» LES PARCS ET LA RÉCONCILIATION : DES ACTIONS CONCRÈTES La vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones, une priorité nationale dans les parcs Jonathan Cha en collaboration avec Jill Lance	20	» Évaluation des besoins des femmes inuites d'Ottawa en matière de logement et de maison d'hébergement Josée Dion, urbaniste	30
» Territoire et réalités autochtones : une formation riche en apprentissages Sophie Blanchet-Vaugeois	12	» Aménagement du territoire et consultation autochtone : la perspective de la nation huronne-wendat Lori-Jeanne Bolduc et Maria Rodriguez	23	» Des milieux de vie à vocation sociale qui correspondent aux valeurs et aux cultures autochtones Laurent Odjick et Tanya Sirois	34
» Perspectives autochtones en aménagement du territoire Kiana Côté, urbaniste et Patricia Deer	14	» La réconciliation dans l'action : construire un cadre collaboratif d'aménagement avec une communauté anishinaabe Geneviève Vachon, Éliisa Gouin et Samuel Boudreault	26	» Vers une déclaration de principes sur la réconciliation David Alfaro Clark, urbaniste	37
» Le design participatif : un outil pour visibiliser les récits autochtones dans le paysage urbain Carling Sioui et Stéphane Guimont Marceau	17				



» Opinion	38
Quel avenir pour la ville dans un monde post-croissance ? Yves-Marie Abraham	
» Nouvelles de l'ordre	41
ACTUALISATION DE LA GOUVERNANCE Une politique attendue Hélène Lefranc, directrice générale	
Nouveau règlement sur les élections et changement aux régions électorales	
Composition du Conseil d'administration	
Tableau de l'Ordre	
Remise de permis : nouveaux urbanistes	
Urbanistes émérites	
Déménagement des bureaux de l'Ordre	
Votre dossier membre	
Congrès de l'Ordre	
» À l'agenda	47



La réconciliation en urbanisme : pour un nouveau partage du territoire

Depuis des milliers d'années, les nations autochtones sont présentes sur le territoire qui est aujourd'hui le Québec. Or, pendant trop longtemps, elles ont été invisibilisées ou réduites à des représentations stéréotypées ou folklorisantes. Graduellement, les Autochtones reprennent la place qui leur revient, comme premiers habitants de ces terres. Les Autochtones sont eux-mêmes à l'origine de cet éveil, avec l'avènement de mouvements sociaux revendiquant le respect de leurs droits ancestraux, leur autodétermination ainsi que la valorisation de leurs cultures et de leurs savoirs.

Les dernières années ont aussi mené à une prise de conscience de la part des non-Autochtones quant aux injustices subies par les peuples autochtones et aux impacts du colonialisme. Des processus – tels que la Commission de vérité et réconciliation, au Canada, ou la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (aussi appelée la commission Viens), au Québec – ont permis à la population de prendre la mesure des torts historiques, comme les pensionnats et autres politiques assimilationnistes, mais aussi des discriminations et des inégalités qui perdurent.

Plus que jamais, il faut un changement de paradigme, pour que les communautés autochtones soient au cœur des décisions portant sur l'avenir des territoires qu'elles habitent depuis des temps immémoriaux. De plus, il faut aller au-delà des gestes symboliques et forger une nouvelle relation basée sur le respect, ainsi qu'un réel partage du territoire. Car le cheminement vers la réconciliation implique non seulement la reconnaissance et les excuses, mais aussi la restitution et le partenariat.

Nos gouvernements élus doivent faire preuve de leadership dans ce domaine, pour reconnaître les droits des Autochtones, lutter contre le racisme et négocier de nouveaux traités avec les différentes nations, afin de définir les contours de cette nouvelle relation.

En ce sens, je tiens à souligner le travail du Regroupement Petapan, une alliance de trois communautés innues, qui vise la conclusion d'un traité moderne avec les gouvernements du Québec et du Canada. Un tel traité comprendrait, entre autres, un nouveau régime territorial avec un élargissement du territoire sous juridiction innue directe, la confirmation de droits ancestraux, ainsi que des mécanismes de consultation et de participation des communautés. C'est le genre d'initiative qu'il faut multiplier partout sur le territoire.

Au-delà des gouvernements, la réconciliation est un défi pour toute la société, dont le milieu de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Le territoire est au cœur des revendications des Autochtones, tout comme il est au cœur de la pratique de l'urbanisme. Il constitue donc un sujet incontournable lorsqu'il s'agit de réconciliation.

Il me paraît fondamental que l'Ordre des urbanistes du Québec joue un rôle proactif pour faire avancer les réflexions, faire évoluer les pratiques ainsi qu'accompagner et outiller les professionnels. Notre objectif : rapprocher notre profession des peuples autochtones et contribuer au projet sociétal de réconciliation. C'est un travail de longue haleine ; il y a des relations à construire, des réalités à comprendre, des remises en question à provoquer, des méthodes à actualiser, de nouveaux réflexes à instaurer.

C'est aussi un travail qui demande à tout un chacun de faire son bout de chemin. Il est primordial que nous, les urbanistes, développiions une meilleure compréhension des réalités et des aspirations des Premiers Peuples. Nous devons aussi considérer les enjeux autochtones comme une préoccupation transversale dans notre profession.

Pour ma part, les mots *décolonisation* et *autochtonisation* m'apparaissaient initialement comme de vagues concepts, à la limite des produits d'un effet de mode. Pourtant, de simples recherches et quelques lectures, en plus d'un séjour dans le nord du Québec, m'ont permis de constater à quel point nous cohabitons sur un même territoire tout en nous ignorant, ou en nous accommodant de la présence de l'autre, sans comprendre les diverses réalités liées à l'occupation de ce vaste territoire. Il est donc primordial de s'informer, d'accéder à un savoir qui nous échappe, d'aller au-delà des gestes symboliques bien qu'ils soient importants, pour inscrire l'autochtonisation du territoire dans notre pratique urbanistique. En somme, il faut s'ouvrir aux peuples autochtones sans plus tarder.

Le présent numéro spécial d'*Urbanité* propose d'aller à la rencontre des peuples autochtones, d'apprendre sur leurs perspectives, leurs enjeux, ainsi que les projets portés par leurs communautés. Il donne aussi la parole à des professionnels non autochtones engagés dans des démarches de réconciliation et d'autochtonisation des pratiques. Nous espérons que vous y trouverez de l'inspiration. En gardant en tête que tout est à construire et qu'il n'y a pas de recette magique. ✨

**Le président,
Sylvain Gariépy, urbaniste**

Vingt ans d'engagement au sein du comité éditorial d'*Urbanité*

Lors de leur réunion du 1^{er} février dernier, les membres du comité éditorial de la revue ont salué pour la dernière fois le président, Paul Arsenault. C'est avec tristesse que les membres ont regardé l'écran de Paul s'éteindre une dernière fois. Pendant six ans, il a guidé le comité avec ses conseils judicieux, ce qui témoigne de la forte expérience qu'il a acquise au cours de ses 14 ans comme membre du comité éditorial, avant sa présidence.

Paul avait le souci qu'aucune rubrique, actualité ou dossier ne soit laissé derrière; c'est pourquoi il s'appliquait grandement à diriger chacun et chacune vers des sources susceptibles de contribuer au prochain numéro, quitte à démarcher personnellement ces sources. Après tant d'années, il avait développé une vaste connaissance de la communauté des urbanistes.

Au nom de nos confrères et consœurs urbanistes et des membres du comité passés et actuels, il nous importe aujourd'hui d'écrire noir sur blanc dans la revue, un énorme merci à Paul pour les 20 années qu'il a dédiées à la revue. ✨

Le comité éditorial



Merci Paul !

Vendre par soi-même avec un conseiller en immobilier, un évaluateur et un notaire, c'est possible !

Membres de l'OUQ profitez d'un
15 % de rabais sur tous les forfaits*

 duProprio

services.duproprrio.com/ouq/



* Des conditions s'appliquent.

De nation à nation : se soutenir mutuellement pour protéger l'environnement et le territoire québécois

En prenant la voie de l'interculturalisme, le nationalisme québécois peut fleurir sans être en conflit avec le droit à l'autodétermination des nations autochtones présentes sur le territoire de la province.

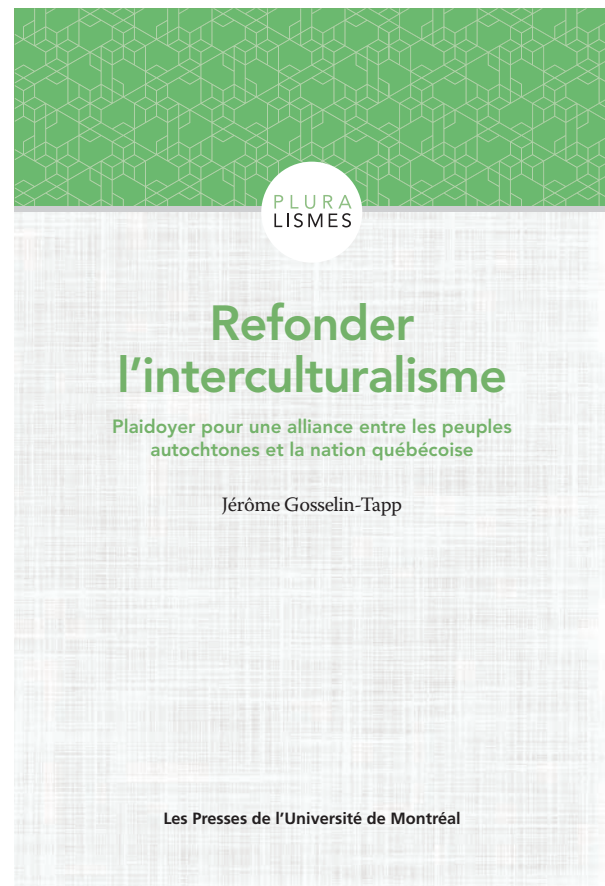
» SOPHIE BLANCHET-VAUGEOIS

À travers *Refonder l'interculturalisme – Plaidoyer pour une alliance entre les peuples autochtones et la nation québécoise*, Jérôme Gosselin-Tapp invite à revisiter les tenants du projet nationaliste québécois pour faire front commun avec les nations autochtones, face au multiculturalisme canadien et son projet « mononational », tant sur le plan de la souveraineté que de la protection de l'environnement. Sous la forme d'un essai de philosophie politique, le volume regroupe plusieurs considérations importantes pour les professionnels et professionnelles du milieu de l'aménagement de même que pour les citoyens et citoyennes voulant contribuer au processus de réconciliation.

L'essai débute par un chapitre sur les « nations fragiles » qui retrace en parallèle les luttes autochtones et québécoises d'autodétermination depuis les années 1960. En 1992, l'échec de l'accord de Charlottetown repousse à plus tard la reconnaissance du Québec comme société distincte, mais est aussi un rendez-vous manqué pour la reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Sachant le gouvernement fédéral non désireux de rouvrir le débat constitutionnel, il y est souligné que les traités modernes sont une avenue prometteuse pour la reconnaissance des droits ancestraux et la protection des cultures autochtones, au-delà des provisions du paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Le troisième chapitre brosse le portrait des deux courants de pensée qui dominent la réflexion sur l'autodétermination des peuples autochtones dans un cadre fédéral canadien. La résurgence politique y est présentée comme une proposition visant à « incarner et à promouvoir "une solution autochtone de remplacement" » aux modes de gouvernance coloniaux. La réconciliation, quant à elle, est vue comme risquée, car elle ne favorisera pas nécessairement l'émergence de solutions visant la pleine compatibilité avec les modes de gouvernance et les valeurs autochtones.

Le chapitre 4 amorce la discussion quant au danger d'une « représentation caricaturale de l'écologisme des Autochtones »,



sujet approfondi au sixième chapitre. Dans ce dernier, l'auteur revisite certains éléments de jurisprudence pertinents et d'institutions existantes pour réfléchir un cadre d'action québécois en matière environnementale qui miserait notamment sur une représentation effective des intérêts des communautés, dont les territoires traditionnels affectés par les projets assujettis à un processus d'évaluation environnementale. ✨

GOSELIN-TAPP, Jérôme. *Refonder l'interculturalisme – Plaidoyer pour une alliance entre les peuples autochtones et la nation québécoise*, Presses de l'Université de Montréal, 2023, 184 p.

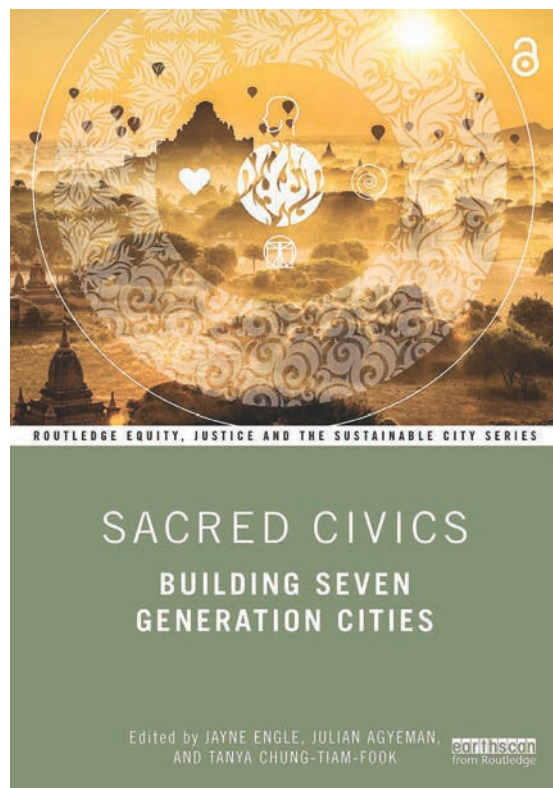
La réconciliation avec les Autochtones

En 2021, près de 80 % des peuples autochtones du Canada considéraient la ville comme leur résidence. Ils y habitent, participent activement au développement économique, culturel et, en filigrane, à leurs schèmes de valeurs spirituelles. Est-ce que cela se traduit dans nos politiques et nos pratiques professionnelles ?

» JOSÉE DION, urbaniste

Sacred Civics nous invite à réfléchir à nos modes d'aménagement des villes élaborés à partir de systèmes coloniaux mondialisés prônant un développement économique fondé sur l'extraction des ressources comme indicateur de progrès. Nombre de mesures de performance en aménagement sont issues de ces pratiques. Ces systèmes ont façonné notre rapport fragmenté au territoire, au détriment de la collectivité et des lieux de signification. Ils ont porté écran aux valeurs dites sacrées des Autochtones, notamment de paix et de respect envers la Terre (*Turtle Island*). Cette pensée holistique propose une vision considérant l'impact global de nos actions communes pour sept générations dans le futur.

À travers des outils réflexifs, des cadres d'analyse et des cas concrets, cet ouvrage collectif nous interpelle à la déconstruction de nos certitudes quant à nos pratiques de production et d'aménagement de ces écosystèmes que sont les villes. Ce laboratoire vivant permet l'élaboration de connaissances et d'innovations. Il interpelle à la cocréation d'espaces participatifs de dialogue avec les Premiers Peuples et la société civile. Un contrat social évolutif où l'économie et la nature participent à la production de la richesse des villes. Ce nouveau contrat permet de revisiter nos indicateurs de performance organisa-



tionnelle en matière de gouvernance, d'infrastructures publiques et sociales, de santé et d'écologie pour le bien commun. Notre devoir de mémoire invite à une connexion au territoire, quel que soit son échelle, autour de valeurs transcendantes. Des modèles inclusifs et inspirants sont à la base de la réconciliation avec les Autochtones, de la résilience et du bien-être des établissements humains. Nous en sommes collectivement les gardiens pour les générations futures. ✨

ENGLE, Jayne, Julian AGYEMAN et Tanya CHUNG-TIAM-FOOK. *Sacred Civics*, Routledge, 2022, 272 p.

**Questionner le présent
Imaginer le monde de demain
Créer le futur**

URBANISME / DESIGN URBAIN / ARCHITECTURE DE PAYSAGE / PLANIFICATION DES TRANSPORTS

Dans une perspective de développement durable et de création de valeur pour nos partenaires et nos collectivités, nous développons des plans, stratégies, et solutions novatrices pour la mise en valeur des milieux urbains, naturels et du patrimoine.

wsp

planification-planning@wsp.com
wsp.com

La Stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest, une nouvelle façon de concevoir et de planifier un projet collectif d'envergure

Le Grand parc de l'Ouest s'étend sur plus de 30 km², regroupe cinq parcs-nature, concerne six entités administratives et inclut près de 175 propriétaires fonciers. Afin d'appréhender correctement les enjeux de ce vaste territoire, la Ville de Montréal a élaboré la Stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest, un document de référence unique au sein du réseau des grands parcs montréalais. Elle témoigne d'une nouvelle approche pour concevoir et planifier un grand parc de manière ouverte, collaborative et dans une perspective de développement durable.

» CLÉMENTINE HEDERER, urbaniste

Un projet d'envergure pour stimuler l'engagement

En 2019, la Ville de Montréal posait un ambitieux geste pour réaliser la transition écologique souhaitée : créer le Grand parc de l'Ouest sur 3 100 ha et acquérir plus de 175 ha de milieux naturels aux fins de protection et de mise en valeur. Ce projet met en action de nombreuses priorités de la Ville de Montréal de manière croisée, telles que le plan stratégique Montréal 2030, le Plan climat, le Plan nature et sports, la Stratégie d'agriculture urbaine, le Plan d'action pour la protection des pollinisateurs ou encore la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones. Fort d'un territoire riche en biodiversité, il s'inscrit aussi dans la concrétisation de l'Engagement de Montréal, à la suite de l'adoption par la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique du nouveau Cadre mondial sur la biodiversité Kunming-Montréal pour l'après-2020.

Par son règlement de délimitation, le Grand parc de l'Ouest englobe des terrains et des propriétaires variés tels que des golfs, un campus universitaire, un cimetière, des sites agricoles ou encore des établissements d'enseignement. Sa superficie est comparable à celle de certains parcs nationaux et représente près de quatre fois le site patrimonial du Mont-Royal. En s'étendant sur le territoire de deux arrondissements et de quatre villes liées, ce projet aspire à stimuler l'engagement des administrations, ainsi que l'engagement des propriétaires concernés envers la protection et la mise en valeur de ce territoire unique.

Le Grand parc de l'Ouest accueille en effet la seule rivière intérieure de l'île (rivière de l'Anse-à-l'Orme), près de 60 espèces fauniques et floristiques à statut précaire, ainsi que la seule érablière sucrière en exploitation de l'agglomération. Il s'agit aussi du seul parc à Montréal de compétence municipale incluant des terres agricoles cultivées ou à potentiel de remise en culture et appartenant à la Ville de Montréal.

Ce vaste poumon vert et nourricier fait face à des défis climatiques et urbains réels. Le territoire est affecté par des aléas climatiques, comme les pluies abondantes, les tempêtes destructrices, les sécheresses et les crues. De plus, certains terrains privés sont susceptibles d'accueillir des développements immobiliers qui augmenteraient l'artificialisation des sols. Enfin, les terres agricoles, encore très présentes

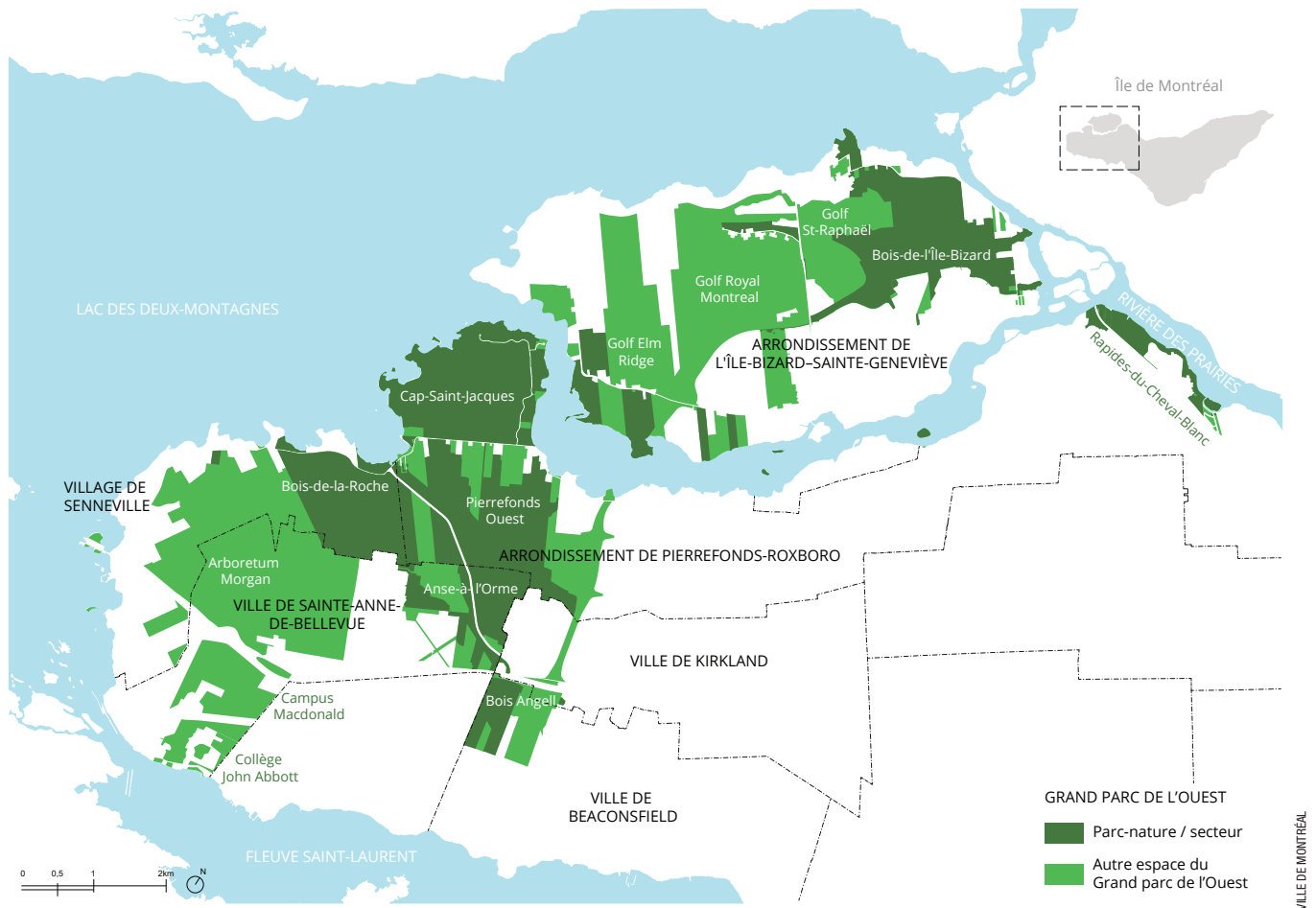
dans l'Ouest montréalais, subissent elles aussi de fortes pressions foncières, environnementales et urbaines.

La Stratégie de mise en valeur

Les enjeux environnementaux et sociaux actuels, la complexité et l'unicité du Grand parc de l'Ouest ainsi que les possibilités fascinantes qu'il offre, nécessitent de se détacher des outils usuels pour concevoir les aménagements d'un nouveau parc. Puisqu'il s'agit de miser sur l'existant en réunissant un vaste territoire vert et cinq parcs-nature, il a fallu mettre en place une nouvelle démarche de conception de parc. Pour ce faire, la Ville a élaboré un document de planification novateur : la Stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest. Ce document sert de guide pour concrétiser la vision collective issue de la consultation citoyenne, assure une cohérence dans la planification des actions et sous-projets, encadre la prise de décisions et les investissements, tout en offrant une plateforme pour dialoguer avec les parties prenantes.

La Stratégie s'articule autour de quatre grands axes : Protéger les patrimoines naturels et culturels ; Cultiver l'innovation par une agriculture durable ; Offrir des expériences inclusives et collectives ; Se réunir autour d'un projet d'envergure. Aucun axe ne prévaut sur l'autre. La priorité est donnée à la recherche d'équilibre entre les différentes intentions souhaitées, et ce, au regard des conditions existantes.

« Les enjeux environnementaux et sociaux actuels, la complexité et l'unicité du Grand parc de l'Ouest ainsi que les possibilités fascinantes qu'il offre, nécessitent de se détacher des outils usuels pour concevoir les aménagements d'un nouveau parc. »



Délimitation du Grand parc de l'Ouest.

Cette stratégie vise à accompagner la concrétisation de projets significatifs tels que l'implantation d'une infrastructure naturelle pour limiter l'impact de crues ; la restauration de berges vers une renaturalisation écologique ; la requalification de bâtiments patrimoniaux emblématiques ; l'aménagement de nouveaux sentiers multifonctionnels depuis les futures gares du REM ; ou encore la mise en place de mécanismes collaboratifs pour pérenniser le dialogue et les engagements avec les parties prenantes.

Une histoire à révéler et une nouvelle histoire à créer ensemble

Outre l'histoire plus récente en lien avec les terres agricoles, il est important de rappeler que Montréal est un lieu de rassemblement, de passage et d'occupation autochtone depuis des millénaires. Des fouilles archéologiques sur certaines parties du Grand parc de l'Ouest ont permis de révéler de nombreux sites potentiels d'artefacts autochtones. Des anciens sentiers de portage sont aussi susceptibles d'être présents à proximité des rapides localisés dans les secteurs du Cap-Saint-Jacques et des Rapides-du-Cheval-Blanc. Les connaissances traditionnelles autochtones auront aussi beaucoup à nous apprendre sur l'histoire ancestrale du territoire. Il manque cependant encore de documentations et de dialogue avec les communautés et organismes autochtones pour en établir davantage.

Pour reconnaître et valoriser cette présence autochtone ancestrale, et pour répondre aux besoins actuels de la communauté autochtone de Montréal, le Grand parc de l'Ouest s'est fixé pour objectif de développer les échanges avec les peuples autochtones afin d'intégrer au projet leurs préoccupations et aspirations, les connaissances traditionnelles et la transmission culturelle. C'est dans cet esprit que des collaborations sont amorcées depuis 2022 avec les organismes et les communautés autochtones qui le souhaitent, pour entamer un dialogue et concrétiser des gestes souhaités.

Une ouverture au dialogue par des approches innovantes

En amont du processus de planification, une démarche inclusive a été mise sur pied pour se placer à l'écoute des besoins et attentes envers ce territoire. La consultation citoyenne de 2020 a permis de faire participer la population dans la réflexion sur l'avenir du parc. Elle a aussi servi de projet pilote pour le déploiement de la méthodologie ADS+ (analyse différenciée selon les sexes et dans une perspective intersectionnelle) pour rejoindre différentes clientèles selon une approche adaptée. Malgré le contexte pandémique, l'engouement était au rendez-vous. De cette consultation ont émergé des valeurs, des principes directeurs ainsi qu'une vision collective pour l'avenir du Grand parc de l'Ouest.



ALEXANDRE CV



YVES KEROCK PHOTO



YVES KEROCK PHOTO

Une mosaïque d'écosystèmes et d'activités offertes.

En 2022, une démarche de concertation plus ciblée auprès de 150 parties prenantes a été entreprise. Cette étape a pris la forme de nombreuses rencontres individuelles, de plusieurs webinaires de groupe ainsi que d'une séance d'information publique. Il s'agissait là d'informer, de construire un lien de confiance et de favoriser l'appartenance au projet.

Des actions de concertation spécifiques sont en cours de réalisation auprès de communautés autochtones par une communication formelle « de gouvernement à gouvernement », puis par des rencontres ciblées avec des organismes agissant, notamment, pour la communauté autochtone de Montréal. Ces démarches sont encore à leurs balbutiements et visent tout d'abord à être à l'écoute, en prenant le temps nécessaire.

Enfin, des collaborations ont aussi été réalisées avec des étudiants de l'Université de Montréal et de l'Université McGill sur les thèmes du patrimoine paysager et de la justice environnementale. Ces travaux ont permis de cerner certains points de vigilance du projet et d'identifier des pistes de solution pour y remédier.

Toutes ces démarches témoignent de l'ouverture dans laquelle se positionne le projet, pour formuler des ambitions en



YVES KEROCK PHOTO

adéquation avec les besoins exprimés. Le défi reste donc d'arrimer ceux-ci avec les encadrements administratifs, juridiques et stratégiques de la Ville de Montréal.

Ainsi, le Grand parc de l'Ouest est un projet unique de par sa superficie, sa complexité, sa vision collective et son approche collaborative. La participation de la population et des parties prenantes stratégiques constitue la clé de voûte pour la réussite de ce projet d'envergure. Il est nécessaire de prendre le temps de construire correctement ce vaste projet au contour si particulier, avec pour ambition de pérenniser un legs pour les générations futures.

Pour plus d'information sur le Grand parc de l'Ouest : montreal.ca/articles/grand-parc-de-louest-un-projet-collectif-denvergure-34237. 🌟

Clémentine Hederer, urbaniste, est conseillère en planification au sein du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, de la Ville de Montréal. Forte d'une formation pluridisciplinaire en géographie, urbanisme et design urbain, elle travaille sur des enjeux liés à l'accessibilité aux espaces verts, à la protection des milieux naturels ou encore à l'inclusion des peuples autochtones.



PHOTO : MJ • ARTISTE : MEKY OTTAWA

Adopter une vision renouvelée du territoire

La pratique de l'urbanisme au Québec est guidée par une vision occidentale du territoire issue d'une relation fondée sur la propriété de celui-ci. Les perspectives autochtones, quant à elles, sont plutôt axées sur la protection, reconnaissant ainsi les interdépendances entre les êtres vivants, humains ou non, et les êtres inanimés qui habitent le territoire. Afin de concilier ces visions dans la planification, voire d'intégrer des principes autochtones en aménagement du territoire, la consultation et le dialogue sont essentiels. Ils favorisent l'acquisition de savoirs permettant une action adaptée aux aspirations des communautés et aux spécificités du territoire visé par les projets.

Ce dossier vise à poursuivre la discussion quant au rapprochement des professionnels et des professionnelles de l'aménagement du territoire avec les Premières Nations et les Inuits. Nous y proposons des articles signés par des autochtones et aussi par des autochtones œuvrant notamment dans les domaines de l'aménagement de grands parcs, de l'habitation et des transports. Ces pratiques sont pour la plupart en émergence dans notre province. Il s'agit donc d'une invitation à s'en inspirer et à les adopter. 🌟

- » DAVID ALFARO-CLARK, urbaniste
- » SOPHIE BLANCHET-VAUGEOIS
- » MARIE-MICHÈLE CAUCHY, urbaniste
- » JOSÉE DION, urbaniste

Territoire et réalités autochtones : une formation riche en apprentissages

Les 25 et 26 janvier dernier, l'Ordre a tenu un cycle de conférences inaugural intitulé « Territoire et réalités autochtones ». Le premier avant-midi portait sur des éléments de mise en contexte tels que les principaux enjeux contemporains, le cadre légal et certaines spécificités culturelles, tandis que le second se rapprochait du territoire, notamment avec la présentation d'études de cas.

» SOPHIE BLANCHET-VAUGEOIS

« Territoire et réalités autochtones » est le résultat d'un mandat donné, en mai 2022, au comité de la formation continue par le conseil d'administration (CA). Ce cycle de conférences s'inscrit dans une série d'actions appuyant l'ambition de l'Ordre de jouer un rôle de leader pour faire avancer les réflexions et outiller les professionnels. Parmi les actions précédentes, notons la diffusion d'une liste de ressources mise en ligne le 21 juin 2022 sur le site Web¹ et de premiers échanges lors du congrès intitulé « Urbanisme et (ré)conciliations » en octobre 2022. Le CA a également mandaté le comité éditorial de la revue *Urbanité* pour que celui-ci produise le présent numéro sur la prise en compte des enjeux autochtones en urbanisme.

Premier avant-midi

Dans sa conférence inaugurale, l'honorable Michèle Audette nous a fait cheminer à travers son histoire familiale et certains jalons canadiens. La sénatrice a souligné l'importance de nommer les réalités, tel le « racisme systémique », de manière franche. Elle a également mentionné que le nombre croissant de personnes alliées des Premiers Peuples participe au processus de guérison de ceux-ci, mais que tous doivent s'armer de patience car l'évolution des mentalités et des pratiques se fait progressivement. Son allocution s'est clôturée par la mise en valeur du potentiel de l'éducation comme outil de prise en charge des enjeux autochtones par les premiers concernés, ainsi que comme pierre angulaire du maillage entre savoirs autochtones et allochtones.

Édith Bélanger, de l'Institut Ashukan², nous a ensuite entraînés dans un marathon historico-juridique débutant avec la doctrine de la découverte et s'achevant

avec quelques retombées de l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) au fédéral. D'emblée, elle a rappelé que la Proclamation royale de 1763 reconnaissait que les territoires n'avaient pas été cédés ou achetés par la Couronne. La notion de « problème indien » est apparue après 1812 et, à partir de là, a suivi une série de lois et de stratégies visant l'assimilation forcée des nations, puis des individus. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que s'enclenche un renversement de la vapeur, les gouvernements passant graduellement de tactiques assimilatrices à une dynamique de parallélisme institutionnel. Depuis les années 1990, les mouvements de résurgence identitaire et d'autonomisation gouvernementale montent en puissance. Le 21 juin 2021, la loi sur la DNUDPA est entrée en vigueur et percole depuis dans d'autres lois fédérales. Les articles « Aménagement du territoire et consultation autochtone : la perspective de la Nation huronne-wendat » et « La réconciliation dans l'action : construire un cadre collaboratif d'aménagement avec une communauté anishinaabe » abordent d'ailleurs des stratégies pour concevoir des aménagements respectant le principe de consentement libre et éclairé tel que défini dans la DNUDPA.

Stéphane Guimont Marceau, de l'Institut national de la recherche scientifique, et Alexandrine Sioui, de l'Université du Québec à Montréal, ont ensuite pris le relais pour traiter de la dichotomie entre les espaces urbains perpétuant les logiques coloniales et ceux intégrant des représentations autochtones, dans un contexte urbain québécois où vit une grande partie de la population autochtone de la province. Le texte « Le design participatif : un outil pour visibiliser les récits autochtones dans

le paysage urbain » reprend plusieurs constats et méthodologies abordés dans cette présentation.

Par la suite, Adam Picard-Jourdain, du Conseil des Atikamekw de Wemotaci, a brossé un portrait de la croissance fulgurante des occasions d'affaires dans sa communauté depuis son entrée en poste. Il affirme d'ailleurs que « le développement économique est le principal outil pour assurer l'émancipation et l'amélioration des conditions de vie ainsi que de la condition psychosociale des communautés autochtones ». Il a cependant rappelé que le financement des projets dans les réserves demeure un défi, car la *Loi sur les Indiens* y rend les actifs « insaisissables », ce qui suscite la méfiance des banques. Les conditions gagnantes évoquées en clôture de sa présentation sont reflétées dans les articles traitant de consultation et de collaboration.

Laurent Odjick et Bruno Lemieux, de la Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (SIRCAAQ), ont complété cette première demi-journée en présentant leurs projets de résidences étudiantes en cours d'implantation à travers le Québec. L'article « Des milieux de vie à vocation sociale qui correspondent aux valeurs et aux cultures autochtones » en rappelle plusieurs éléments.

Deuxième avant-midi

La seconde matinée s'est ouverte par un panel animé par Catherine Craig St-Louis, de Vivre en Ville, avec la participation de Frédéric Marcotte, de la MRC des Sources, et de Carling Sioui, du collectif d'architectes Figurr. Frédéric Marcotte a présenté le partenariat entre la Nation Waban-Aki et sa MRC, qui a fructifié lors de la révision du plan de gestion de l'aménagement du parc régional du Mont-Ham, en Estrie.

1 ouq.qc.ca/journee-nationale-des-peuples-autochtones-liste-de-ressources

2 Pour les références biographiques complètes des personnes ayant pris la parole durant le cycle de conférences, veuillez vous référer au cahier du participant.

Carling Sioui a présenté sa méthodologie d'évaluation des espaces publics à laquelle réfère l'article qu'elle cosigne avec Stéphane Guimont-Marceau dans le présent numéro d'*Urbanité*.

La grande cheffe Kahsennenhawe Sky-Deer et Reagan Tarbell ont ensuite présenté le projet de centre culturel de Kahnawà:ke, dont la campagne de financement bat actuellement son plein. La mairesse de Lachine, Maja Vodanović, siège d'ailleurs au cabinet de campagne du projet. La présentation de cette dernière a témoigné des collaborations passées et présentes entre les nations ainsi que de la volonté de l'arrondissement d'aménager sur son territoire des espaces de commémoration positifs représentatifs des liens unissant Lachine à la communauté mohawk.

Gaëlle André-Lescop, du Conseil tribal Mamuitun, nous a transportés dans le Nitassinan, territoire ancestral du peuple innu, pour illustrer les caractéristiques des campements en forêt qui pourraient être récupérées dans l'aménagement « contemporain » des milieux de vie. Le voyage s'est poursuivi sur la Côte-Nord avec Sara Richard, de la MRC de Minganie, qui a résumé le processus ayant mené à l'octroi du statut de personnalité juridique à la rivière Magpie, conçu en collaboration avec le Conseil des Innus d'Ekuanitshit.

Le cycle s'est clôturé avec un panel animé par Josée Dion, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, avec la participation de Daniel Millette, de l'Ontario Professional Planners Institute, et Daisy Bellefleur, du Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador. Daniel Millette a listé une série d'apprentissages découlant de sa pratique de ces 20 dernières années avec les communautés autochtones à travers le Canada, notamment une invitation à l'humilité et l'importance de reconnaître la diversité des représentations autochtones. Daisy Bellefleur a rappelé que les communautés sont culturellement riches et a souligné son appréciation des repères autochtones urbains existants.

Les commentaires des personnes participantes ont été très positifs quant à la qualité du contenu et aux intervenants et intervenantes ayant pris la parole. À travers la tenue de l'événement et le sondage d'appréciation, plusieurs pistes de formations complémentaires ont pu être identifiées et l'Ordre donnera assurément suite à ce premier cycle de conférences. L'intégralité des deux matinées de conférences est disponible pour visionnement sur la plateforme de formation asynchrone de l'Ordre jusqu'à la fin mars 2024. 🌟

Sophie Blanchet-Vaugeois est conseillère à la formation continue à l'Ordre des urbanistes du Québec.

« Le CA a également mandaté le comité éditorial de la revue *Urbanité* pour que celui-ci produise le présent numéro sur la prise en compte des enjeux autochtones en urbanisme. »

La formation est disponible en différé et compte pour sept heures de formation en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des urbanistes.

Formez-vous ou complétez votre formation grâce à nos programmes en études urbaines

Maîtrise et doctorat en études urbaines

Unique en Amérique du Nord

Offerts conjointement avec l'INRS

École des sciences de la gestion

ESG UQÀM



Perspectives autochtones en aménagement du territoire

Cet article explore la pratique de l'urbanisme à partir de perspectives autochtones. Il souligne l'importance de considérer les visions autochtones du territoire et de soutenir la « capabilisation » des Premières Nations et des communautés inuites dans cette pratique.

» KIANA CÔTÉ, urbaniste
» PATRICIA DEER

L'aménagement du territoire et la notion de propriété privée des terres sont des concepts relativement nouveaux pour plusieurs Premières Nations et Inuits du Québec. D'ailleurs, le concept de propriété foncière leur était étranger jusqu'à la colonisation. Traditionnellement, plusieurs nations autochtones se déplaçaient sur le territoire pour y pratiquer la chasse, la cueillette, la trappe et/ou la pêche. Bien que d'autres ap-

partenaient à des sociétés de chasseurs-cueilleurs et d'horticulteurs, leurs installations n'étaient pas permanentes. Le territoire était partagé et utilisé pour répondre aux besoins de subsistance. Le territoire méritait un grand respect et était un élément auquel on appartenait plutôt qu'un élément à planifier.

Alors que les communautés autochtones sont de plus en plus initiées à la pratique occidentale de l'aménagement du territoire, une question se pose : comment concilier les visions autochtone et

occidentale de réfléchir le territoire? Les paragraphes ci-dessous donnent matière à réflexion pour répondre à cette interrogation.

Réfléchir sur l'historique de la pratique : une étape essentielle

Dans cette démarche de conciliation de perspectives, il est nécessaire de réfléchir aux interactions passées des nations autochtones avec la profession d'urbaniste. Ceci est fondamental, car les communautés autochtones ont historiquement été exclues de cette pratique.



Localisation de la nation mohawk de Kahnawà:ke et les infrastructures ayant fragmenté son territoire.

Le récit de l'expropriation des terres vécue par la nation mohawk de Kahnawà:ke est pertinent pour exposer les répercussions de l'exclusion de certaines communautés autochtones en matière d'aménagement du territoire. Entre le début et le milieu du 19^e siècle, les terres de cette nation ont été prises par les gouvernements fédéral et provincial afin de construire des ponts, des autoroutes, des chemins de fer et la Voie maritime du Saint-Laurent. Tout au long de ce processus, la nation mohawk de Kahnawà:ke n'a jamais été consultée, ni engagée, ni impliquée. Elle n'a pas été invitée à donner son point de vue et n'a pas été en mesure de négocier pour protéger son mode de vie traditionnel. Les opérations d'expropriation ont causé la fragmentation de son territoire, la destruction des environnements lui permettant de pratiquer ses activités de subsistance et la perte de son lieu de rassemblement social, anciennement localisé au bord de l'eau. De plus, le développement des municipalités avoisinantes a enclavé la nation, ce qui a restreint encore plus la pratique de son mode de vie traditionnel.

Au moment de son expropriation, la nation mohawk de Kahnawà:ke n'avait pas de plan communautaire global qui aurait pu la soutenir dans l'affirmation de sa vision de l'aménagement de son territoire. En fait, celle-ci n'était pas autorisée à avoir un tel plan jusqu'à la décision Calder de 1973. Cette décision a permis d'amender la Constitution canadienne pour reconnaître et affirmer les droits des Autochtones, notamment en aménagement du territoire. À l'heure actuelle, la nation mohawk de Kahnawà:ke est en cours d'élaboration de son propre plan communautaire.

L'histoire de la nation mohawk de Kahnawà:ke est une occasion d'apprentissage pour réfléchir au rôle qu'ont eu les politiques fédérales, provinciales et municipales en matière d'aménagement du territoire sur plusieurs nations autochtones. Une telle réflexion est essentielle pour éviter une répétition de l'histoire et progresser vers une implication significative des perspectives autochtones en aménagement du territoire.

Bien que la Commission Vérité et Réconciliation ait été un vecteur de changement pour une meilleure reconnaissance des communautés autochtones par la profession d'urbaniste, les efforts doivent continuer pour mettre en place



KANIEV KEHAKA ONKAWÉ:NA RACIOTIÓKWA LANGUAGE AND CULTURAL CENTER

Résidents de Kahnawà:ke qui se rassemblent au bord de l'eau avant la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent.

des occasions d'échanges entre les communautés autochtones et les urbanistes. Ces échanges favoriseraient un rapport d'égal à égal, dans lesquels les deux parties partagent leurs manières différentes de penser le territoire. Cela aiderait à développer une meilleure compréhension de l'autre et à établir un apprentissage mutuel. À long terme, les savoirs et les approches autochtones pourraient nourrir les urbanistes – et, plus généralement, la pratique de l'aménagement du territoire – dans leurs efforts pour atteindre les objectifs sociétaux de développement durable.

Repenser la boîte à outils des urbanistes

Une deuxième étape clé dans cette démarche de conciliation des visions autochtones et occidentales du territoire est d'évaluer les outils de planification actuellement utilisés. En effet, ceux-ci sont, pour la plupart, issus d'approches occidentales pour concevoir le territoire. Ainsi, ils limitent les occasions d'inclure les contextes et enjeux autochtones. Les urbanistes qui souhaitent adopter une pratique incluant les perspectives autochtones auraient avantage à prendre du recul face à ces outils, à réfléchir à leur niveau d'inclusivité et à leur pertinence et à les redéfinir, au besoin.

Les contextes naturels, culturels et sociaux en territoires autochtones sont généralement très différents des environnements occidentaux. Ainsi, ils devraient figurer au centre de la sélection d'outils de planification. La structure et le contenu de ces outils devraient s'adapter aux réalités autochtones et refléter les enjeux importants pour ces populations.

Afin de bien choisir et d'adapter leurs outils, les urbanistes devraient entreprendre des efforts significatifs pour comprendre les conceptions différentes du territoire des nations autochtones, ainsi que les besoins et les défis identifiés par celles-ci. Il ne s'agit pas d'un exercice évident pour les professionnels, eux qui exercent généralement en contexte occidental, mais cet ajustement s'avère essentiel. Une telle démarche est cruciale non seulement pour adopter des solutions qui conviennent aux défis rencontrés par ces communautés, mais aussi pour leur permettre de s'approprier ces solutions.

Le déplacement des animaux sur le territoire et au cours des saisons est un exemple de contenu que les urbanistes ne possédant aucune connaissance des milieux autochtones pourraient omettre d'intégrer dans les outils de planification. Cela dit, le mouvement des animaux en fonction des moments de l'année est étroitement lié aux activités de



SHUTTERSTOCK

Le caribou migrateur, un animal important pour certaines communautés autochtones du Québec.

subsistance subsidence et aux pratiques culturelles de certaines communautés. C'est le cas notamment pour certaines populations criées et inuites localisées au nord du 49^e parallèle.

Le déplacement de la faune n'est pas un élément de contenu obligatoire à identifier dans les outils conventionnels d'urbanisme, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Il ne s'agit pas non plus d'un sujet généralement enseigné dans les écoles d'urbanisme. Enfin, les outils de planification conventionnels tels que les cartes ou les règlements de zonage offrent des possibilités limitées pour identifier, analyser et planifier ces éléments en mouvement. Dans un tel contexte, les urbanistes doivent oser « penser en dehors de la boîte » et ajuster leurs outils de planification pour les rendre pertinents à la population à laquelle ils sont destinés. Il s'agit d'une étape essentielle pour tendre vers un exercice de l'aménagement du territoire plus inclusif des visions autochtones.

À quoi peut ressembler une autochtonisation de l'aménagement du territoire?

Les paragraphes précédents invitent à réfléchir sur l'importance d'intégrer les perspectives autochtones en aménagement du territoire pour soutenir la « capabilisation » des Premières Nations et des communautés inuites. Plusieurs pourraient maintenant se demander à quoi pourrait ressembler une pratique autochtone de cette profession? Selon nous, une telle pratique devrait inclure des initiatives et des projets menés par des Autochtones ainsi que des outils conçus par ceux-ci.

Alderhill est un exemple de firme d'urbanisme détenue et gérée par des Autochtones. Cette firme, qui regroupe des professionnels de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, offre des services ancrés dans les valeurs et les pratiques autochtones. Alderhill se spécialise, entre autres, en ateliers et séances de bien-être liés à la création d'espaces sécurisés, la décolonisation des

pratiques d'aménagement du territoire et la guérison communautaire.

Un nombre grandissant d'organisations, notamment de l'Ouest canadien, tend vers une pratique de l'aménagement du territoire plus inclusive des peuples autochtones. Cependant, il faut poursuivre les efforts pour mieux inclure ces savoirs et ces contextes autochtones, mais aussi pour les valoriser.

Alderhill véhicule le message essentiel suivant : aménager le territoire en considérant les points de vue autochtones est un pas vers la guérison autochtone et la réconciliation. Nous soutenons cette idée et espérons qu'une approche qui prend en compte et célèbre significativement les perspectives autochtones sera davantage mise de l'avant dans les prochaines années par la profession d'urbaniste, notamment au Québec. ✨

Kiana Côté est urbaniste pour le Groupe BC2 – Collaboration Internations. Patricia Deer est analyste en planification pour EVOQ Strategies. Elle est membre de la nation mohawk de Kahnawà:ke.

Le design participatif : un outil pour visibiliser les récits autochtones dans le paysage urbain

Les villes, telles qu'on les voit aujourd'hui, racontent des histoires à travers leurs choix de design et d'aménagement urbain. Les villes québécoises ne font pas exception ; les récits mis de l'avant tout au long de leur érection et de leur développement témoignent des visions et aspirations de leurs dirigeants – des hommes blancs. Néanmoins, les histoires racontées *dans* et *par* l'espace public affectent ses usagers et usagères, ainsi que leurs relations *dans* et *à* ces espaces. Il importe donc de s'assurer que les citoyens et citoyennes de nos villes puissent s'y reconnaître et que leur participation à la production de ces espaces soit pleinement reconnue et valorisée.

» CARLING SIOUI

» STÉPHANE GUIMONT MARCEAU

Le colonialisme de peuplement, comme nous le connaissons au Québec, a relégué les peuples autochtones à l'extérieur des villes. Dans les faits, selon une enquête réalisée par Statistique Canada en 2017, 64,6 % de la population autochtone au Québec vit dans un petit, moyen ou grand centre de population. Cependant, très peu de place leur est faite dans le cadre bâti ou dans la conception symbolique. Le confinement aux réserves a instauré leur exclusion physique et symbolique des espaces urbains et de la modernité. Les villes jouent ainsi un rôle primordial dans l'organisation socio-spatiale qui soutient, encore aujourd'hui, l'ordre colonial. Les exemples de stratégies utilisées – dépossession territoriale et déplacement de populations autochtones, effacement de leurs cultures et connaissances, invisibilisation de leur présence, absence de représentativité dans l'espace public, etc. – ne manquent pas, et ce, dans toutes les villes du Québec.

La présence autochtone a été estompée par un palimpseste d'installations et d'infrastructures, de discours et de représentations, de lois et de pratiques, qui ont altéré le paysage culturel qui y était cultivé depuis des millénaires. Ces stratégies n'ont cependant pas réussi à effacer les peuples qui *appartiennent* à ces territoires, ni à les faire taire. Les ontologies autochtones mettent de l'avant une vision holistique et une connaissance intime du territoire, ainsi qu'un respect des systèmes vivants qui l'habitent et le pratiquent, qui donnent lieu à ce que l'on pourrait qualifier, à l'instar d'autres avant nous, d'« urbanisme autochtone », une solution à l'approche capitaliste

qui domine actuellement l'aménagement urbain.

Notre projet de recherche, menée à Tiohtià:ke-Montréal, avait pour objectif de mettre au jour ces connaissances autochtones du territoire montréalais à l'aide de méthodes participatives avec des membres de la communauté autochtone urbaine. Les personnes autochtones, à l'instar des personnes non autochtones aussi sondées par notre recherche, ont toutes exprimé un désir de rapprochement entre Autochtones et non-Autochtones et déploré le manque d'espaces publics dédiés à la rencontre et à l'échange. Notre recherche a permis de connaître les expériences et connaissances de personnes autochtones des espaces publics montréalais, et de comprendre davantage leurs visions et aspirations concernant leur aménagement.

L'une des méthodes utilisées, le design participatif, invite les participants et participantes à s'exprimer de façon ouverte et collaborative sur des enjeux d'aménagement et donne lieu à des résultats de recherche co-interprétés par les personnes qui conçoivent l'aménagement et les personnes qui l'utiliseront. Il permet de cocréer, de manière itérative, un lieu répondant aux visions et aux besoins de populations ayant moins de place dans l'espace public, tout en augmentant la visibilité de ces groupes. Il appuie donc la renégociation de l'espace à partir de significations communes et augmente le sentiment d'appartenance et la représentativité dans l'espace. Il peut ainsi servir à rééquilibrer les histoires racontées par le paysage urbain. Il honore des récits qui ont perduré jusqu'à aujourd'hui et qui continuent de participer quotidiennement à la ville, tout en valorisant la

parole et l'expérience des participants et participantes, comme le fait la tradition orale autochtone. Le design participatif permet d'inclure des voix autochtones aux processus décisionnels de l'aménagement urbain et de respecter des visions et aspirations différentes de la ville. Entre l'automne 2021 et l'hiver 2022, huit personnes de diverses nations et différents groupes d'âge, membres de la communauté autochtone de Montréal ou des communautés voisines, ont participé à un processus de design participatif. L'objectif était de leur permettre de réfléchir à l'aménagement d'un espace public de la ville qui ferait l'objet d'une proposition dessinée par Carling Sioui, architecte paysagiste wendat.

Les personnes rencontrées ont d'abord tenu à réaffirmer leur appartenance continue à l'île de Montréal et à la ville actuelle. Elles sont pourtant unanimes à s'y sentir invisibles, voire invisibilisées. Elles déplorent ne pas y voir reconnus et célébrés leurs arts, leurs cultures, leurs langues, leurs contributions, leurs pratiques, leurs personnages importants, leurs innovations, etc., autant historiques que contemporains, non plus que les manières dont les peuples autochtones réfléchissent et vivent l'espace. Plusieurs imputent à ce manque de reconnaissance dans l'espace public leur faible sentiment d'appartenance et de participation à la ville. Certaines personnes affirment en outre que ce manque de reconnaissance provoque un sentiment d'insécurité. Des participants et participantes ont d'ailleurs souligné vivre du racisme et de la discrimination dans les espaces publics montréalais, ce qui résonne avec les conclusions du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation



Proposition de 11 espaces qui pourraient être autochtonisés dans le Sud-Ouest.

et progrès, déposé en 2019¹, et celles du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal, déposé en 2020². Ce constat fait par ailleurs écho aux représentations sociales stigmatisantes véhiculées par les Montréalais et Montréalaises non autochtones identifiées par notre recherche.

Le groupe a ensuite réfléchi à ce qui manque actuellement dans l'espace public et aux éléments qui lui permettraient de s'y sentir bien. Les expériences et récits

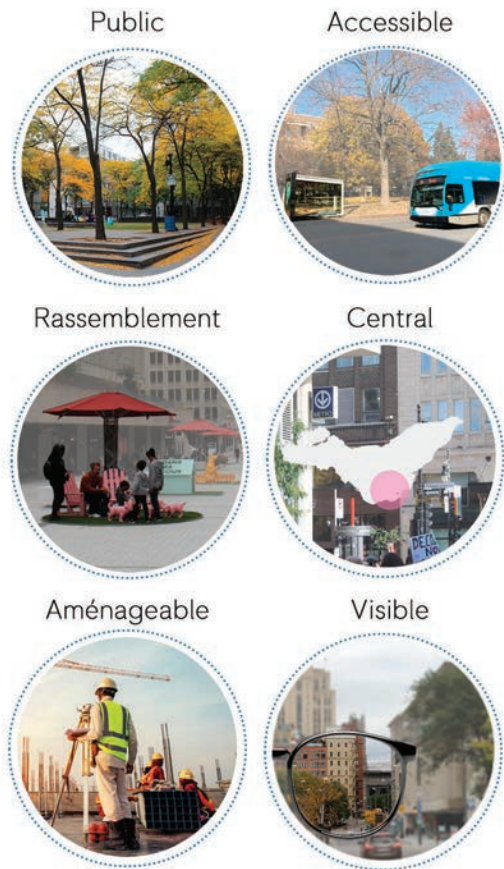
rapportés par les membres de la communauté autochtones ont permis de proposer des valeurs et principes à mettre de l'avant dans l'aménagement de lieux publics. Le premier principe préconisé est celui de la non-hiérarchisation des êtres vivants selon lequel l'humain n'est pas un être séparé, ni plus important que les autres, mais fait plutôt partie d'une série de systèmes complexes et de cycles continus en relation constante. Le groupe a ainsi souligné l'importance primordiale à accorder aux éléments

de la nature, incluant la flore et l'eau. Un aménagement autochtonisé devrait aussi être accueillant et inclusif pour des personnes provenant d'une diversité de cultures, d'origines, de genres, d'âges, de croyances, etc. Les participants et participantes ont rappelé que l'île a toujours été un lieu de rassemblement et qu'elle devrait continuer à l'être. Tous et toutes ont souligné du même souffle l'importance de s'inspirer et de visibiliser des histoires et des récits des différentes nations présentes sur

1 Le rapport de la CREP, intitulé *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès*, publié en 2019, peut être consulté à l'adresse suivante : www.cerp.gouv.qc.ca/index.php?id=2

2 Le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal, intitulé *Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal. Rapport de consultation publique*, publié en 2020, peut être consulté à l'adresse suivante : ocpm.qc.ca/fr/actualite/rapport-consultation-publique-sur-racisme-et-discrimination-systemique-en-questions?fbclid=IwAR2gaSoZh00cisZ1CzbA1jfMHYqvxEBt_92MLF5pZwsn_tqXIZ5071713w

Critères de choix d'un premier espace à autochtoniser



Critères de choix d'un premier espace à autochtoniser



Critères de choix des espaces identifiés par le groupe.

« Les personnes autochtones, à l'instar des personnes non autochtones aussi sondées par notre recherche, ont toutes exprimé un désir de rapprochement entre Autochtones et non-Autochtones et déploré le manque d'espaces publics dédiés à la rencontre et à l'échange. »

l'île et de respecter les protocoles propres à ces nations.

Dans l'optique de proposer la réalisation d'un aménagement à la Ville de Montréal, les participants et participantes désiraient que le choix du lieu repose sur une localisation centrale, visible et accessible, et sur un lieu permettant le rassemblement entre-soi et la réalisation de cérémonies, tout en soutenant le partage avec d'autres. À partir de ces échanges, Carling Sioui a dessiné trois propositions d'aména-

ment pour un parc urbain de l'arrondissement du Sud-Ouest et créé une échelle d'évaluation de compatibilité avec les valeurs et principes identifiés.

Les villes québécoises semblent prêtes à s'investir dans un effort de réconciliation. Les enjeux que celle-ci soulève pour les administrations municipales, en particulier pour le secteur de l'aménagement, sont évidemment nombreux. Le design participatif, de même que la valorisation de professionnel.le.s

autochtones, pourraient représenter des avenues pour faire face à ces enjeux. Connaître et valoriser les besoins, expériences et connaissances des communautés autochtones et les mettre en valeur dans la trame urbaine ne peut que favoriser notre enrichissement collectif. ✨

Stéphane Guimont Marceau est professeure-chercheure au centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Carling Sioui est aménagiste et facilitatrice en design participatif. Formée principalement en architecture de paysage, en recherche et en animation culturelle, elle utilise ses compétences pour accompagner la création de relations et d'espaces équilibrés.

LES PARCS ET LA RÉCONCILIATION : DES ACTIONS CONCRÈTES

La vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones, une priorité nationale dans les parcs

Les États et les municipalités ont aujourd'hui la responsabilité d'appliquer les principes nationaux et internationaux en matière de réconciliation. C'est pourquoi la réconciliation a été intégrée au cadre stratégique du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030¹. « En tant que plus grand parc insulaire de Montréal, le parc Jean-Drapeau porte en lui l'héritage autochtone et nous sommes fiers de faire de la vérité et de la réconciliation un engagement prioritaire. Celui-ci se veut un processus continu qui repose sur une meilleure reconnaissance des acquis, des traditions et des savoirs des peuples autochtones », souligne Véronique Doucet, directrice générale de la Société du parc Jean-Drapeau.

» JONATHAN CHA

EN COLLABORATION AVEC JILL LANCE

Selon l'organisme Les Amis des parcs (Park People), les grands parcs doivent avoir les caractéristiques suivantes : être libres d'accès, être ouverts à tous les publics et favoriser la diversité culturelle. Ils ont aussi pour fonction de réconcilier les peuples autochtones et allochtones en reconnaissant notamment le droit au territoire des Autochtones. Les Amis des parcs ont démontré en 2021 que les parcs étaient des vecteurs clés de la décolonisation des espaces publics et que les pratiques autochtones en matière de gestion de la terre sont riches en enseignement, mais qu'ils sont peu considérés dans les politiques municipales.

« L'élément le plus important de la décolonisation des espaces verts est peut-être la manière dont une ville cherche à nouer un dialogue avec les groupes autochtones ayant des liens ancestraux avec le territoire sur lequel cette ville est implantée. Prioriser les connaissances autochtones dans tous les domaines de la gestion des parcs, depuis les projets de conception de parcs jusqu'à la réintroduction de plantes indigènes, a été la force motrice permettant de rendre les espaces publics plus inclusifs². »

Aménagement, toponymie, programme pédagogique, partage de conseils, pratiques cérémonielles, voilà autant de pistes de changement de perceptions et d'usages qui permettent aux Autochtones de s'engager dans les territoires non cédés que représentent les parcs³. Dans le *Rapport sur les parcs urbains du Canada 2022*, une enquête sur les parcs à l'échelle canadienne, Les Amis des parcs émettent les résultats et constats suivants, à savoir que les gens sont prêts à :

- Reconnaître et honorer le rôle des peuples autochtones en tant que gardiens inhérents de la terre.
- Approfondir leur connaissance grâce à une meilleure représentation autochtone.
- Veiller à ce que la consultation auprès des groupes autochtones soit au premier plan des projets d'amélioration des parcs.
- Retirer les noms des parcs étant associés avec un passé problématique (toponymes coloniaux).
- Renommer les parcs municipaux pour mieux comprendre notre histoire commune.
- Prioriser la réintroduction et la conservation des espèces végétales indigènes.

Des démarches pour œuvrer à la vérité et à la réconciliation

La question autochtone s'impose de plus en plus dans les préoccupations en

aménagement. La Ville de Vancouver et son service des parcs font office de chefs de file en travaillant à la décolonisation de leurs pratiques (audit colonial) et en réfléchissant à l'implantation d'un modèle de gouvernance partagée. C'est dans ce contexte que la Société du parc Jean-Drapeau a amorcé en 2019-2020 des démarches pour inscrire la réconciliation dans ses pratiques et actions. Pour comprendre comment nous avons procédé, voici les principales étapes d'apprentissage, de recherche, de dialogues et de travail ayant permis d'assurer notre capacité à aborder ce sujet complexe :

1. La prise de connaissance des rapports des commissions et appels à action (Canada et Québec) ainsi que la lecture des principaux ouvrages sur la réconciliation et la planification autochtones.
2. La tenue de rencontres avec le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal.
3. L'établissement de relations avec les gouvernements de la Première Nation Kanien'kehá:ka (Mohawk) par la tenue de rencontres avec les élus (chefs des conseils de bande) de Kahnawake et de Kanesatake qui ont ainsi pu donner leur approbation pour initier le processus de réconciliation du parc à travers la réalisation du Plan directeur.
4. La rédaction d'un plan d'action en réconciliation intégré au Plan directeur

1 Voir : www.parcjeandrapeau.com/fr/plan-directeur-de-conservation-amenagement-developpement-2020-2030-parc-jean-drapeau-montreal/

2 ccpr.parkpeople.ca/2021/fr

3 ccpr.parkpeople.ca/2022/fr



SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Séance de réflexion sur les Lignes directrices de design autochtone entre la Société du parc Jean-Drapeau, son comité-conseil autochtone et des partenaires de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications, salle La Toundra du pavillon du Canada, Montréal, 13 mai 2022.

et sa validation par la Commissaire aux relations avec les peuples autochtones de la Ville de Montréal.

5. La formulation d'une demande de modification toponymique du chemin Macdonald à la Ville de Montréal.
6. La visite de communautés et de réserves dans plusieurs régions du Québec ainsi que de parcs et d'aménagements autochtones à Montréal, Toronto et Vancouver.
7. La recherche des principaux experts en matière autochtone au Québec afin d'établir une liste de collaborateurs privilégiés selon leur domaine d'expertise.
8. La tenue de discussions avec certains experts à l'échelle canadienne et la participation à des conférences et tables rondes sur les sujets relatifs à la réconciliation.



SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Une fois le Plan directeur adopté, la mise en œuvre du plan d'action a pu être amorcée. Celui-ci comprend une centaine d'actions s'articulant autour de trois objectifs, soit : 1) assurer la participation des Autochtones dans le processus décisionnel entourant la gestion et la conservation des lieux qui constituent

des territoires ancestraux; 2) assurer l'inclusion, le partage culturel et la reconnaissance des Autochtones dans le parc Jean-Drapeau; et 3) valoriser les cultures et les pratiques autochtones au parc Jean-Drapeau. Parmi les actions phares mises en place en 2021 et 2022, notons :



SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Séance de réflexion sur les Lignes directrices de design autochtone entre la Société du parc Jean-Drapeau, son comité-conseil autochtone et des partenaires de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications, salle La Toundra du pavillon du Canada, Montréal, 13 mai 2022.

- La commémoration de la Journée nationale des peuples autochtones par une mise en lumière (le mur de l'Espace 67 et le pavillon du Canada ont été éclairés d'une teinte orange) et des communications (21 juin).
- La commémoration de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation par une mise en lumière, des communications et le hissage du drapeau « Chaque enfant compte » (30 septembre).
- Une formation obligatoire pour les employés sur les droits et réalités autochtones et la réconciliation, offerte par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (6 heures).
- Une formation pour les employés sur la réconciliation (6 heures).
- Une rencontre avec chacune des équipes de la Société pour établir les priorités de chacun en matière de réconciliation (3 heures) ainsi qu'une rencontre avec tous les gestionnaires pour valider les priorités de chaque groupe.
- La mise en place d'un comité-conseil autochtone composé de 12 membres, dont 10 Autochtones des nations Kanien'kehá:ka, Anishinaabe, Cri, W8banaki, Innu et Inuit. Le comité comprend des membres engagés dans leurs communautés qui partagent des expertises en archéologie, art visuel, culture, développement communautaire,

développement économique, diversité, droit, langue, muséologie, éducation et tourisme.

- L'élaboration d'une ébauche de déclaration de reconnaissance territoriale et de *Lignes directrices de design autochtone*.
- L'organisation d'une journée de réflexion entre les membres du comité-conseil autochtone, des employés du parc et plusieurs représentants de plusieurs services de la Ville de Montréal, du ministère de la Culture et des Amis de la montagne.
- L'embauche de consultants autochtones en aménagement et en intendance forestière et l'intégration des approches autochtones dans la planification et l'élaboration de concepts d'aménagement.
- La tenue de discussions avec des organisations autochtones et des représentants de la Ville sur le Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal et l'organisation d'une journée de visites et de discussions au parc avec les chefs des conseils de bande de Kahnawake et de Kanesatake.
- Une présentation de nos démarches en matière de réconciliation au congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec, à la National Trust Conference à Toronto et au World Urban Park Congress à Monterrey, au Mexique.

- L'élaboration d'un réseau montréalais de partenaires de la réconciliation (communauté des meilleures pratiques).

Toutes ces démarches s'inscrivent dans notre engagement à réparer les torts du passé en tissant des liens de confiance avec nos partenaires autochtones basés sur l'humilité et le respect. Ces actions découlent aussi de notre volonté de préserver le territoire du parc, de le valoriser et d'adhérer à une vision d'avenir axée sur la conservation, le développement durable et l'inclusion. La réconciliation, qui passe par une décolonisation des processus et une autochtonisation de l'aménagement, contribuera à reconnaître et à célébrer la présence autochtone et à faire évoluer l'identité du parc Jean-Drapeau. Nous espérons que d'autres municipalités et services deviendront des alliés et s'engageront auprès des peuples autochtones en valorisant leur histoire et leur présence continue sur le territoire, ainsi que leurs pratiques culturelles vivantes. ✨

Jonathan Cha est chef d'équipe, aménagement et conservation, au parc Jean-Drapeau. Il est docteur en aménagement et urbanisme, urbanologue et architecte paysagiste membre de l'AAPQ. Jill Lance est conseillère en aménagement et paysages culturels au parc Jean-Drapeau. Elle détient des maîtrises en architecture de paysage et en urbanisme. Ensemble, ils unissent leurs efforts dans la mise en œuvre de la réconciliation et de l'autochtonisation du parc Jean-Drapeau.

Aménagement du territoire et consultation autochtone : la perspective de la Nation huronne-wendat

La Nation huronne-wendat occupe le Nionwentsïo, son territoire coutumier principal, depuis des temps immémoriaux. Elle y détient des droits issus du Traité Huron-Britannique de 1760, lesquels sont protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les gouvernements ont donc l'obligation de consulter et d'accommoder la Nation pour tout projet ou mesure étant susceptible d'avoir un impact sur ses droits, activités et intérêts. Cette obligation de consultation demeure méconnue par les urbanistes et les professionnels de l'aménagement du territoire, de même que la présence historique et contemporaine des membres de la Nation huronne-wendat sur le territoire. Le présent texte se veut donc une introduction sur le sujet; il propose quelques pistes de réflexion et des bonnes pratiques pour les professionnels œuvrant sur le territoire.

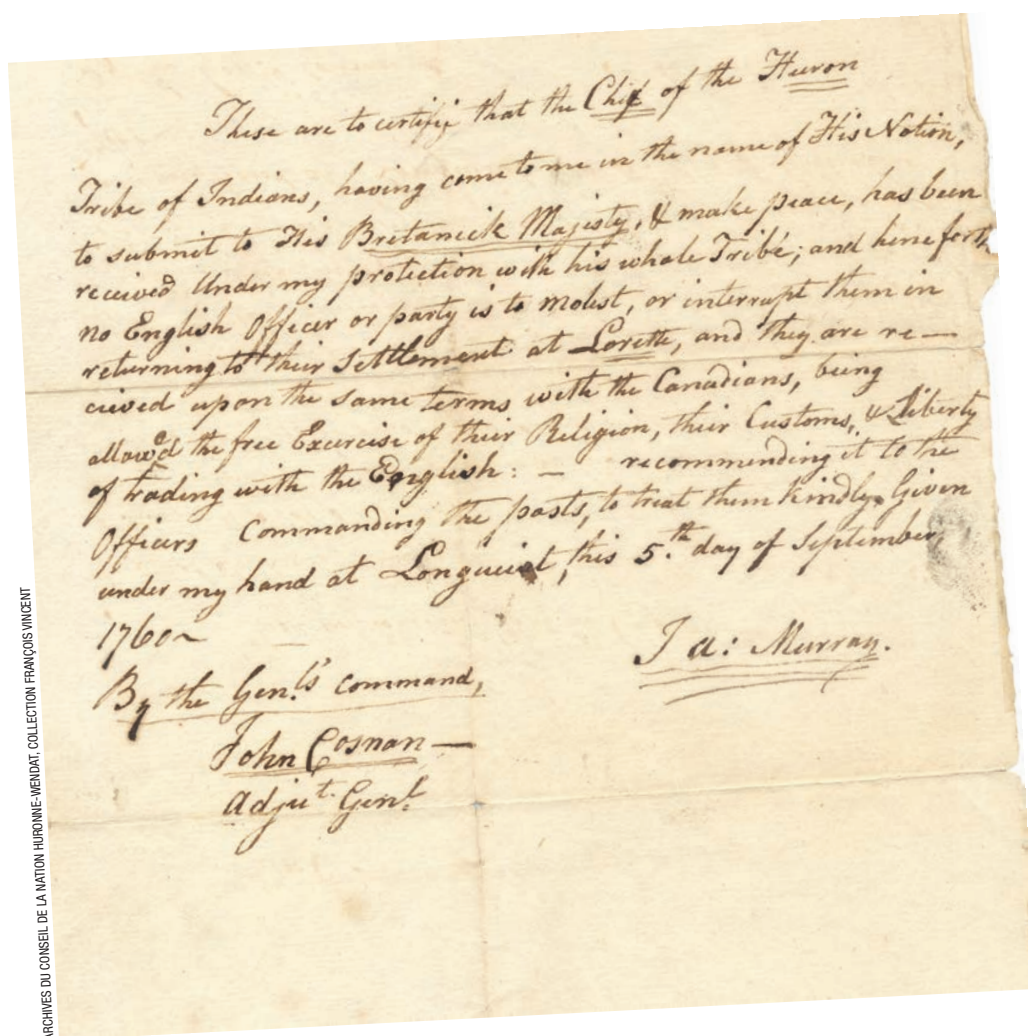
» LORI-JEANNE BOLDUC

» MARIA RODRIGUEZ

Le Traité Huron-Britannique, l'obligation de consulter et le Bureau du Nionwentsïo

En 1990, la Cour suprême du Canada a reconnu de façon unanime que le Traité Huron-Britannique de 1760 offrait une protection constitutionnelle aux droits et libertés de la Nation huronne-wendat, et ce, sur l'ensemble du Nionwentsïo. Le Nionwentsïo, qui signifie « notre magnifique territoire » en langue wendat, représente donc le territoire coutumier principal de cette nation au Québec. Les droits et libertés protégés par le Traité incluent, sans y être limités, la liberté de commerce et de religion; de pratiquer les coutumes comme la chasse, la pêche, le piégeage, la cueillette, les rites traditionnels; la jouissance paisible du Nionwentsïo et, plus généralement, le droit à l'autonomie gouvernementale.

Parallèlement, différents jugements de la Cour suprême canadienne – tels que Haida, Taku River et Mikisew – ont confirmé et encadré les obligations des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de consultation autochtone. Concrètement, l'obligation de consulter se déclenche lorsqu'une autorisation doit être émise par un gouvernement pour un projet sur le territoire (autorisation environnementale, bail de villégiature, permis de déboisement, etc.), ou lorsque le gouvernement adopte ou modifie une loi, une politique ou un document touchant de près ou de loin au territoire. Cette obligation demeure celle des gouvernements et ne peut pas être déléguée à un autre acteur.



ARCHIVES DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT, COLLECTION FRANÇOIS VINCENT

Traité Huron-Britannique de 1760.

Extrait de la *Loi constitutionnelle de 1982*

Droits des peuples autochtones du Canada

Confirmation des droits existants des peuples autochtones

35 (1) Les droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

Définition de peuples autochtones du Canada

(2) Dans la présente loi, peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

Accords sur des revendications territoriales

(3) Il est entendu que sont compris parmi les droits issus de traités, dont il est fait mention au paragraphe (1), les droits existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis.

En 2008, la Nation huronne-wendat s'est donc dotée d'un bureau territorial, le Bureau du Nionwentsio. Celui-ci matérialise le vœu des ancêtres hurons-wendat d'occuper avec méthode et ordre le territoire ancestral et d'y affirmer fièrement les droits et intérêts de leur nation. Aujourd'hui, le Bureau du Nionwentsio est constitué de nombreux professionnels issus de disciplines variées (aménagement du territoire, foresterie, biologie, histoire, anthropologie, archéologie, etc.). On y a également développé une expertise unique en matière de consultation, laquelle se traduit par une équipe spécialisée dont le rôle est d'analyser et de répondre à l'afflux constant et croissant de consultations provenant de différents acteurs territoriaux.

Par où commencer ?

L'obligation légale de consultation ne revient pas aux urbanistes, ni même aux municipalités ou aux MRC. Cependant, les urbanistes et les professionnels de l'aménagement du territoire occupent une position privilégiée en matière de planification territoriale. Leurs analyses, décisions et actions ont des impacts directs sur les droits des nations autochtones. Les réflexions de ces professionnels

gagneraient également à être enrichies par les perspectives des Premières Nations avec lesquelles ils partagent le territoire. Par conséquent, il est essentiel qu'ils soient outillés afin de mieux comprendre les réalités des Premières Nations et pour travailler de concert avec elles.

À cet effet, soulignons que chaque Première Nation est unique, a sa propre histoire, sa propre culture et fait face à des enjeux différents. Il n'existe donc pas de méthode universelle pour consulter et collaborer avec les Premières Nations. La Nation huronne-wendat se considère la mieux placée pour informer ses interlocuteurs sur ses enjeux, attentes et priorités. Elle est également la seule à pouvoir déterminer si un projet aura des impacts sur les droits, activités et intérêts de ses membres.

Par ailleurs, la consultation autochtone passe par l'établissement de réelles relations avec les acteurs du territoire. La consultation ne doit pas être vue comme une formalité administrative, ni comme un enjeu sectoriel. Il s'agit plutôt d'un enjeu transversal, qui concerne toutes les décisions relatives à l'aménagement du territoire. En ce sens, la Nation huronne-wendat considère que la présence autochtone sur le territoire devrait être mentionnée de manière explicite dans tout document de planification territoriale et prise en compte dans la mise en œuvre des futurs projets.

L'utilisation d'un vocabulaire adéquat est également requise dans ces documents. Les Premières Nations ne peuvent pas être désignées comme des « usagers du territoire » ou des « parties intéressées » au même titre que différents acteurs et groupes d'intérêt. Il s'agit plutôt de nations occupant le territoire depuis des temps immémoriaux et ayant des droits constitutionnels distincts, ce qui sous-entend un lien historique et culturel avec le territoire. Le processus de consultation autochtone doit donc également être distinct du processus de consultation publique.

La reconnaissance des savoirs autochtones, la tradition orale, la cogestion du territoire et la présence autochtone en milieu urbain ne sont que quelques exemples d'autres éléments de réflexion pour les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme.

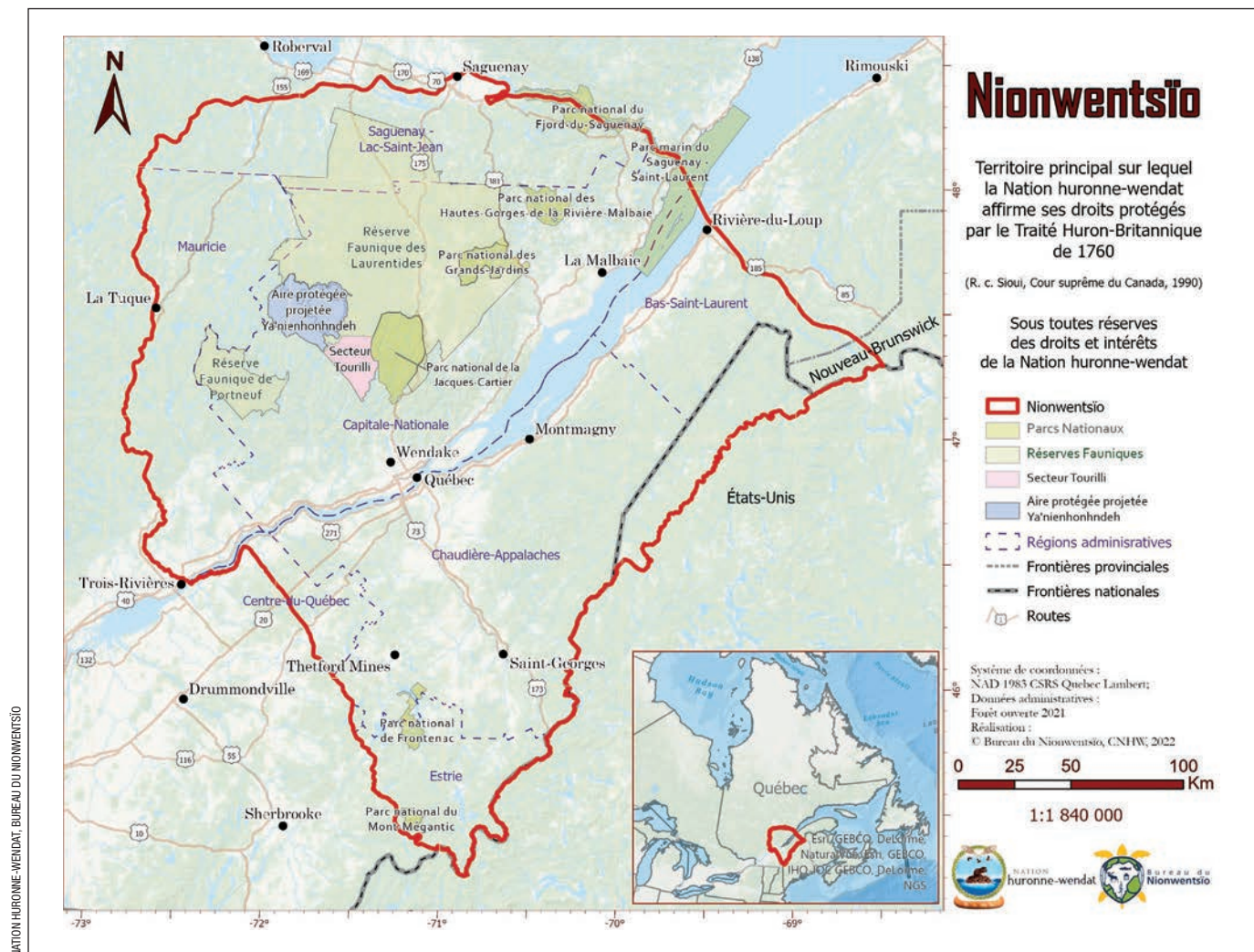
À quoi s'attendre lors d'une consultation autochtone ?

Un processus de consultation adéquat permettra de mettre en lumière les impacts potentiels d'un projet sur les droits de la nation consultée. Pour la Nation huronne-wendat, certains enjeux sont récurrents et dépendent directement de l'aménagement du territoire par les municipalités, les MRC et les autres acteurs du territoire. Aussi, pour une Première Nation, la consultation est l'occasion de faire la démonstration qu'un projet peut avoir un réel impact sur ses droits, activités et intérêts.

Par exemple, les impacts de l'aménagement du territoire sur le patrimoine archéologique sont une préoccupation importante pour la Nation huronne-wendat. En effet, les traces d'occupation du territoire laissées par ses ancêtres ont une valeur inestimable. La destruction de sites archéologiques est irréversible et représente une perte majeure pour la Nation. En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, le patrimoine bâti suscite généralement plus d'intérêt que le patrimoine archéologique. Pourtant, les professionnels de l'aménagement ont la capacité de promouvoir ou d'entreprendre des démarches d'archéologie préventive qui permettent de limiter les impacts des aménagements sur le patrimoine archéologique.

L'archéologie préventive vise à protéger les vestiges archéologiques susceptibles d'être détruits par l'aménagement du territoire. La réalisation d'une étude de potentiel archéologique représente généralement la première étape de cette démarche. La participation des Premières Nations à toute démarche d'archéologie préventive est essentielle pour s'assurer de la prise en compte de leur connaissance unique de l'occupation historique du territoire.

Les effets cumulatifs de l'aménagement du territoire sont également une préoccupation importante pour la Nation huronne-wendat. En effet, chaque nouveau projet s'ajoute aux aménagements passés et multiplie les impacts futurs. Aussi petits soient-ils, l'accumulation de ces aménagements



Carte du Nionwentsio.

entraîne, au fil du temps, des pertes de territoire importantes et des limitations majeures sur les droits de la Nation huronne-wendat.

D'autres enjeux, nombreux et variés, peuvent être identifiés par la Nation huronne-wendat en matière d'aménagement du territoire, tels que la pratique des activités coutumières, l'intégrité écologique, les espèces d'importance culturelle, etc. Une implication en amont avec la Nation huronne-wendat permettra d'identifier ces préoccupations et de les prendre en considération dans l'aménagement du territoire en vue d'obtenir des accommodements satisfaisants.

Pour la suite

En somme, la consultation autochtone représente une occasion pour les acteurs du territoire et les Premières Nations de tisser des liens et de réfléchir au territoire de manière conjointe. Surtout, ce processus permet aux nations autochtones de défendre et de protéger leurs droits sur leurs territoires. Nous invitons donc tous les urbanistes et professionnels de l'aménagement du territoire à s'informer sur les nations autochtones avec lesquelles ils partagent un territoire et à réfléchir sur la manière dont ils peuvent discuter, collaborer et convenir d'accommodements réciproquement acceptables entre ces nations et les initiateurs

de projets, tout en allant au-delà des obligations légales des gouvernements en matière de consultation.

Pour en apprendre davantage sur la Nation huronne-wendat, son histoire et son territoire, les lecteurs peuvent consulter le livre *A'kwatatia' – Le territoire de la Nation huronne-wendat : des origines aux luttes contemporaines*, disponible pour tous sur le site Web de la Nation huronne-wendat (wendake.ca). ✨

Lori-Jeanne Bolduc, M. ATDR, et Maria Rodriguez, M. ATDR, sont toutes les deux conseillères en aménagement du territoire au Bureau du Nionwentsio.

La réconciliation dans l'action : construire un cadre collaboratif d'aménagement avec une communauté anishinaabe

À l'heure de la réconciliation, plusieurs instances et aménagistes s'interrogent sur les manières de travailler avec les communautés autochtones dans le respect de leur capacité d'autodétermination, de leurs connaissances et réalités, et du sens qu'ils donnent à leurs territoires et leurs milieux de vie. Au-delà des bonnes intentions, des postures et des outils concrets doivent intégrer les pratiques afin de les rendre véritablement inclusives¹. L'équipe Habiter le Nord québécois (HLNQ) du groupe de recherche Habitats + Cultures (H+C) de l'École d'architecture de l'Université Laval (ÉAUL) travaille depuis plusieurs années *avec et pour* des communautés autochtones afin de développer, par le biais de la recherche-création, des stratégies d'aménagement culturellement adaptées. Ce faisant, elle contribue à la formation d'architectes et de designers urbains qui sont des vecteurs de changement au sein de leur profession, à l'affût de « traits d'union » à établir avec les communautés autochtones.

» GENEVIÈVE VACHON
» ÉLISA GOUIN
» SAMUEL BOUDREAU

Habiter le Nord québécois, École d'architecture de l'Université Laval

Avec la contribution de Norman Matchewan, conseil de bande des Algonquins de Barriere Lake et la collaboration de Hugo Lavallée, directeur, Direction des parcs routiers, ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

Note : Les contenus de cet article n'engagent que les chercheurs de l'Université Laval.

L'amorce récente d'un processus de recherche-création collaborative impliquant la communauté anishinaabe des Algonquins de Barriere Lake (ABL) et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) met au jour tous les défis d'une telle démarche inclusive. Ce partenariat a pour but d'identifier, ensemble, les conditions gagnantes pour une aire de service à implanter le long de la route 117 dans le parc de La Vérendrye. Quelles en seraient les qualités d'architecture et d'aménagement culturellement justes ? Comment y opérationnaliser les aspirations de cogestion de la communauté et du MTMDQ ? Ce questionnement oriente une réflexion dans l'action depuis bientôt deux ans et alimente un exemple concret d'une pratique collaborative interculturelle.

Construire un espace partenarial

Avant même de plonger, la mise en place d'un cadre de collaboration authentique s'impose. La construction d'un « espace partenarial² » s'appuie sur une mobilisation de connaissances découlant de la rencontre entre les visions du monde autochtones et allochtones. La mise en œuvre d'un espace partenarial se fonde sur les expériences passées de H+C, qui travaille depuis les années 2000 en partenariat avec des communautés autochtones du Québec pour la transformation des milieux bâtis des territoires de réserves. Le groupe adopte des approches participatives de recherche-action et de recherche-création, dans une perspective de coconstruction des connaissances et de « mise en valeur des formes d'habitat et des pratiques culturelles locales³ ». Alors que s'amorcent les relations avec les ABL, des liens durables sont établis avec la communauté innue de Uashat mak Mani-utenam, sur la Côte-Nord du Québec, ainsi qu'avec les Inuit de Salluit et de Kangiqsualujuaq au Nunavik à la suite de nombreuses activités participatives organisées en faveur d'une architecture et d'un aménagement culturellement appropriés. En contexte anishinaabe, construire un espace partenarial s'inscrit dans un contexte conflictuel marqué par des incompréhensions mutuelles historiques impliquant les instances gouverne-

mentales et les compagnies minières, notamment. En même temps, la résistance et la résilience de la communauté alimentent ses revendications territoriales menant à un développement soutenable, en extension des valeurs qui fondent son identité. Dans un tel contexte, le succès de la collaboration dépend d'un ensemble de facteurs dont la confiance entre les partenaires, la durée du partenariat, l'établissement de buts partagés, une bonne communication entre les parties et une saine répartition des pouvoirs décisionnels.

Depuis plusieurs mois, l'espace partenarial se consolide. Des activités de « prise de connaissance » entre l'Université Laval et le MTMDQ, de même qu'entre l'Université et les ABL, ont mené à un atelier de design architectural à l'ÉAUL à l'hiver 2022. Ce laboratoire a donné lieu à des échanges avec des représentants de la communauté à Québec, sur leur territoire de réserve appelé Rapid Lake (Abitibi), sur les plateformes d'échange à distance et sur les réseaux sociaux⁴. Réunis lors de la présentation finale des projets, les partenaires ont pu mieux définir leurs attentes respectives, leurs *a priori* ancrés dans un historique d'interrelations parfois houleux, et les occasions de convergence ou de « traits d'union » sur lesquels fonder une démarche collaborative authentique et durable. Parmi ces occasions figurent :

1 INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES (ICU). *Politique sur la pratique de l'urbanisme et la réconciliation*, 2019. [En ligne] : www.cip-icu.ca/Files/Policies/policy-indigenous-fr

2 GOUIN, ÉLISA. « Research Partnerships in Planning and Architecture in Indigenous Contexts: Theoretical Premises for a Necessary Evaluation », *Journal of Community Practice*, 2021, 1-21. [En ligne] : doi.org/10.1080/10705422.2021.1938769

3 Université Laval, « Recherche », École d'architecture, 2020. [En ligne] : www.arc.ulaval.ca/recherche

4 Des experts en architecture et de disciplines connexes, avec différents intérêts envers la recherche collaborative interculturelle, ont contribué au fil de la session universitaire et à la présentation finale (aménagistes allochtones, ingénieure et designer urbaine innue, etc.).



Figure 1 – Carte indiquant les effets des inondations à la suite de la construction des barrages.

- Une intention partagée par les ABL et le MTMDQ de faire de la future aire de service un levier de développement communautaire et une occasion de « faire autrement » en termes de programmation, de design et de gestion ;
- L'occasion de tenir compte de besoins urgents en logements et en services, tout en faisant valoir revendications et capacités à s'autodéterminer dans une perspective de développement durable foncièrement autochtone.

La relation qui s'établit entre les partenaires du projet reste fragile et la

construction de l'espace partenarial reste un chantier toujours en cours. Mais pour combien de temps ? Idéalement, la mission des partenaires devrait être remplie à la fin de l'automne 2023. Cependant, au moment d'écrire ces lignes, les ABL viennent de tenir des élections (mars 2023) dont l'issue pourrait influencer le projet et son calendrier. En effet, il se peut qu'un nouveau conseil de bande, avec de nouveaux élus, mette de l'avant d'autres intérêts ou agendas concernant l'aire de service. De son côté, l'équipe universitaire n'est pas à l'abri des réorganisations : les étudiants-

chercheurs investis dans le projet depuis la première heure diplômeront dans quelques mois, emportant leur expertise avec eux. Du côté du ministère, des changements sont également possibles. Aussi, les processus participatifs qui misent sur la durée pour solidifier les assises et construire des consensus sont souvent confrontés à de telles réalités qui, potentiellement, compliquent le cours des choses.

Portrait d'une communauté résiliente

Pendant l'atelier de design et avant même de mettre les pieds dans la communauté, l'équipe a tenté de cerner un « sens du lieu » en brossant un portrait du développement et du milieu bâti de Rapid Lake. Teinté par l'histoire politique, un tel portrait peut sembler éloigné des méthodes d'analyse usuelles de l'architecte. Il s'est pourtant avéré essentiel dans la compréhension des réalités et des enjeux révélant les grandes transformations territoriales qu'a subies la communauté.

Il faut comprendre que le territoire traditionnel s'est transformé profondément à la suite de la construction de barrages sur le lac Cabonga (1928-1929), provoquant des inondations dans la communauté⁵, relocalisée par la suite (figure 1). Plusieurs habitations, chemins, cimetières et campements, tous hautement significatifs, ont été perdus. La communauté vit aujourd'hui dans la réserve relativement isolée de Rapid Lake, située à 3 km en forêt de la route 117 et à environ une heure et demie de Val-d'Or et de Maniwaki (figure 2). Sans école secondaire ni épicerie, ses habitants doivent se déplacer fréquemment et sur de longues distances pour accéder aux services essentiels. L'idée d'implanter une aire de service avec une petite épicerie près de la communauté semble prioritaire, ce qui offrirait aussi l'occasion de créer des emplois locaux.

La communauté anishinaabe est à l'étroit sur la réserve (0,28 km²). Certains bâtiments communautaires sont d'ailleurs construits en dehors des limites officielles, faute d'espace. L'érosion des berges du réservoir Cabonga, causée par les fluctuations artificielles du niveau d'eau, empêche la construction à la limite nord (en pâle sur la figure 3) et sème l'insécurité chez ceux qui habitent le long de la rive fragilisée⁶, dont des aînés. En plus

5 Des occupants n'auraient pas été avertis à temps. Voir à ce sujet : PASTERNAK, Shiri. « They're Clear Cutting Our Way of Life: Algonquins Defend the Forest », *Upping the Anti: a Journal of Theory and Action*, n° Issue 8, 26 octobre 2009, uppingtheanti.org/journal/article/08-theyre-clear-cutting-our-way-of-life ; DI GANGI, Peter. « Algonquins of Barré Lake Man-Made Impacts on the Community and Fish & Wildlife, 1870-1979 », Ottawa, Sicani Research & Advisory Services for the Trilateral Secretariat, 24 mars 2003.

6 D'après une discussion sur place, mars 2022.

d'une topographie qui complique la construction, les génératrices au diesel qui alimentent en électricité sont obsolètes et ne peuvent supporter des charges supplémentaires. Dans la forêt, plus au nord, un grand rond-point est connecté au chemin d'accès (La Vérendrye 27). C'est le vestige d'un grand projet d'extension avorté, initié en 2000 avec le soutien du gouvernement canadien en vertu de l'Entente trilatérale de 1991. Presque 25 ans plus tard, aucune nouvelle maison n'a été construite sur la réserve. Le rond-point, toujours entretenu, et quelques bornes-fontaines inutilisées sont les traces tangibles d'aspirations et de visions d'avenir non réalisées.

Arrêt sur image

En novembre 2022, un retour des résultats de l'atelier (portrait et projets) vers la communauté a pris la forme d'une exposition dans un espace communautaire de Rapid Lake. En parallèle, des membres du conseil de bande, avec leur consultante en développement communautaire, ont invité HLNQ à discuter du projet de l'aire de service. Cette



PIERRE LAHOUD

Figure 2 – Réserve forestière de Rapid Lake.

rencontre, avec d'autres membres que ceux déjà consultés, a permis d'élargir le cercle des échanges et de réitérer le rôle « d'allié » joué par HLNQ dans la

réflexion concernant l'architecture et l'aménagement du nouvel équipement. À cet égard, des premières pistes émergent de discussions préalables, d'une analyse de précédents et des projets d'atelier ont été abordées. Les participants ont soulevé plusieurs questions d'ordre pragmatique et éthique concernant le futur projet, incluant sa gestion et l'importance d'un protocole clair avec le gouvernement comme fondation.

Prenant la parole à cette occasion, le conseiller Norman Matchewan, impliqué dans l'équipe depuis le début, situe les retombées du projet et de son développement bien au-delà des visées fonctionnelles, vers un futur autodéterminé :

« This is "ground zero". It's not yet a community consultation. In order to spread awareness, support capacity building, generate economic growth, it begins with being part of the process leading to changes in our community. In this era of reconciliation, there needs to be an ethical space. Marking our truths and our visions. More people need to be included. We want our voices to be heard. Thinking of our next steps in a sustainable way. Making sure that we can protect our way of life. »

À ce jour, l'équipe poursuit ses travaux en peaufinant le portrait sur lequel appuyer des principes d'aménagement et d'architecture culturellement appropriés pour la future aire de service. Des échanges entre chercheurs, commu-

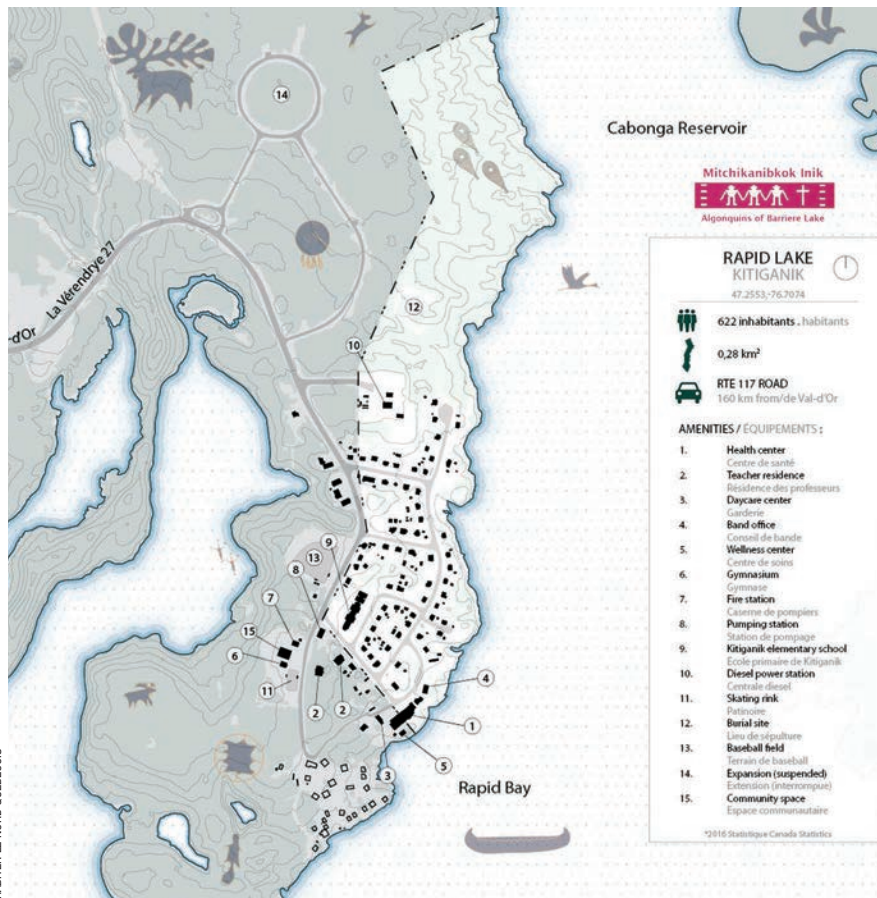


Figure 3 – Carte de Rapid Lake.

« L'idée d'implanter une aire de service avec une petite épicerie près de la communauté semble prioritaire, ce qui offrirait aussi l'occasion de créer des emplois locaux. »

nauté et fonctionnaires sont prévus afin de mieux saisir les pratiques quotidiennes, incluant les patrons de mobilité. Deux étudiantes-chercheuses membres de l'équipe mènent actuellement leur projet-thèse de design urbain en réfléchissant à l'aménagement de la réserve : son extension (incluant le secteur d'une possible aire de service), ainsi que la possible transformation des milieux existants. Cette réflexion est menée en collaboration avec les ABL, leurs aménagistes consultants et des représentantes du MTMDQ.

Les intervenants voient dans cet exercice universitaire l'occasion de réfléchir « en parallèle » des cadres plus officiels ; un tel exercice s'affranchit des contraintes professionnelles et s'ouvre aux idées innovantes dont profitera le projet collaboratif plus largement.

Ainsi, le travail collaboratif interculturel suit un cours qui profite de synergies inattendues et qui sort des sillons d'un projet de construction ou d'aménagement typique. Dans l'action, il propose une approche ouverte et réflexive, inscrite dans un temps long parfois jalonné

d'incertitudes, parfois marqué de possibilités uniques, mais surtout ancrée dans l'écoute et la création de relations positives entre les partenaires. Les pratiques collaboratives « réconciliantes » sont ainsi l'occasion d'interroger et de matérialiser des visions d'avenir partagées pour nos territoires. ✨

De l'équipe HLNQ, Geneviève Vachon est architecte (OAO) et professeure, Éliisa Gouin est architecte (OAO) et doctorante, et Samuel Boudreault est architecte (OAF) et professionnel de recherche. Norman Matchewan est un activiste anishinaabe engagé dans l'autodétermination de sa communauté et le développement durable de son territoire ancestral. Hugo Lavallée, ingénieur civil, dirige plusieurs projets qui améliorent la sécurité dans les parcs routiers du Québec.



Évaluation des besoins des femmes inuites d'Ottawa en matière de logement et de maison d'hébergement

Les données récentes indiquent qu'il y a un taux plus élevé de ménages autochtones qui éprouvent des besoins impérieux en matière de logement par rapport aux ménages non autochtones. Selon les recensements canadiens de 2016 et 2021, plus de 40 % des Inuits du Nunavut vivaient dans des logements surpeuplés. Plus du quart des Inuits étaient aussi susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures¹.

» JOSÉE DION, urbaniste

La proportion d'Inuits vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (terres inuites) a augmenté rapidement. Entre 2006 et 2016, la population inuite a crû de 29 %, tandis que la proportion vivant à l'extérieur de ce territoire a progressé de 62 %. Parmi cette population vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat, plus de la moitié (56 %) vit dans des régions métropolitaines et en plus forte concentration dans des villes comme Ottawa-Gatineau, Montréal et Edmonton².

Selon des recherches, la grave pénurie de logements abordables dans les grandes villes contribue à des niveaux élevés d'itinérance, de toxicomanie, de détresse familiale et de violence fondée sur le sexe dans cette population. Cependant, on en sait moins sur les besoins des femmes inuites en matière de maison d'hébergement et de logement, ainsi que sur leurs expériences et les défis éprouvés pour y accéder en milieu urbain³.

Aperçu du projet

Grâce au financement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), l'organisme Pauktuutit Inuit Women of Canada a entrepris une évaluation des besoins des femmes inuites à Ottawa en matière de maison d'hébergement et de logement pour attirer l'attention sur leurs besoins à long terme.

L'approche de recherche comprenait une enquête en ligne, en inuktitut et en anglais, menée auprès de 124 femmes inuites résidant à Ottawa. Des entrevues de suivi ont été menées par des femmes inuites auprès de 34 répondantes de l'enquête. De plus, 18 fournisseurs de services d'Ottawa ont participé à des enquêtes en ligne et à des entrevues de suivi⁴. Les valeurs de l'Inuit Qaujijamajatuqangit (IQ) et les principes de recherche inuits ont guidé le projet dans la collecte de renseignements quantitatifs et qualitatifs.

Application des principes de l'Inuit Qaujijamajatuqangit

L'Inuit Qaujijamajatuqangit (IQ) est un ensemble unique de connaissances établi sur des milliers d'années par des Inuits vivant dans l'Arctique et le nord du Canada. LIQ (« ce que les Inuits ont toujours tenu pour être vrai » en inuktitut) continue d'être utilisé aujourd'hui afin de créer des solutions par et pour les Inuits. Huit principes de l'IQ, aussi appelés « valeurs sociétales inuites », guident les actions individuelles, familiales et communautaires. Ils peuvent être directement appliqués pour comprendre les besoins des Inuits urbains en matière de maison d'hébergement et de logement⁵.

Principaux constats

Les réponses à l'enquête et aux entrevues ont fourni de l'information quant aux besoins des femmes inuites en matière de maison d'hébergement et de logement, sur l'état du stock offert et incluant le manque d'unités pour les familles.

Défis à l'accession au logement

Les femmes inuites ont mentionné certains obstacles auxquels elles et leurs enfants se sont heurtés pour accéder à un logement. Environ une femme inuite sur trois (29 %) s'était vu refuser l'accès à une maison d'hébergement par manque de place. En milieu urbain, elles font face à un système très différent et complexe. Lorsqu'ils sont abordables, les logements sont en mauvais état et situés dans des quartiers insécurisants. Une offre adaptée devrait pallier la rareté de logements pour les familles, avoir des mesures d'accessibilité universelle et fournir un soutien culturellement approprié. Donner de l'information à jour et avoir plus de travailleurs inuits dans le secteur du soutien au logement leur permettrait d'accéder à un logement plus rapidement. Le soutien communautaire sur place en inuktitut contribue également à réduire les traumatismes du passé qui empêchent les femmes d'accéder à un logement.

Le tableau ci-après présente les défis et les lacunes propres au secteur auxquels font face les femmes inuites, ainsi que les mesures d'atténuation proposées par les personnes ayant participé à l'enquête.

1 MELVIN, A. et T. Anderson. « Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada selon les données du Recensement de 2021 », Statistiques Canada, 2022. [En ligne] : www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021007/98-200-X2021007-fra.cfm (Inuit Tapiriit Kanatami, 2016. Inuit Nunangat Housing Strategy. <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2019/04/2019-Inuit-Nunangat-Housing-Strategy-English.pdf> (anglais seulement).

2 Statistique Canada. « Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016 », 2017a. [En ligne] : www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm?indl=14430-4&indgeo=0

3 Pour en savoir plus, consultez le rapport de recherche à eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research_6/pauktuutit_housing_english_03-v2.pdf (en anglais).

4 Les personnes qui ont participé à l'enquête n'ont pas été sélectionnées au hasard. Les résultats ne peuvent pas être considérés comme étant représentatifs de toutes les femmes inuites à Ottawa. Cependant, l'équipe de recherche est convaincue que l'échantillon comprend un éventail de caractéristiques démographiques et de conditions de vie des femmes, avec ou sans enfants, y compris une grande étendue d'âges.

5 Adapté de : Site Web de l'Inuuqatigiit Centre for Inuit Children, Youth and Families ; Tungasuvvingat Inuit, 2016 ; gouvernement du Nunavut, 1999 ; Tagalik, 2010. [En ligne] : www.cnsa-nccah.ca/docs/health/FS-InuitQaujijamajatuqangitWellnessNunavut-Tagalik-FR.pdf

« Le soutien communautaire sur place en inuktitut contribue également à réduire les traumatismes du passé qui empêchent les femmes d'accéder à un logement. »

Tableau 1. Défis et lacunes propres au secteur

DÉFIS ET LACUNES	MESURES D'ATTÉNUATION
Maisons d'hébergement/logements de transition propres aux Inuits	
Manque de structures physiques et de programmes spécifiques aux Inuits, qui emploient du personnel inuit et offrent des services en inuktitut.	Établir des liens plus étroits avec les organisations inuites afin de mieux servir les femmes inuites. Fournir des maisons d'hébergement pour familles pouvant accueillir des familles élargies (parents, grands-parents, autres membres de la famille), en plus d'espaces pour les femmes inuites célibataires.
Logements avec services de soutien	
Manque de soutien au logement pour encourager les femmes inuites à vivre de façon autonome.	Besoin de solutions dirigées par les Inuits lorsque la culture et la langue sont essentielles. Des maisons d'hébergement et des services de logement adaptés aux Inuits sont nécessaires. Fournir du personnel sur place, assurer le développement des « <i>life skills</i> », offrir des programmes de soutien individuel et collectif ainsi qu'une aide pratique aux résidents inuits.
Logements sociaux	
Ne tient pas compte du grand besoin des femmes inuites d'établir des liens entre elles, de leur culture inuite et de leur sentiment de cohésion et de soutien mutuel.	Mieux comprendre la demande et les besoins des Inuits grâce à une meilleure collecte de données relative aux listes d'attente, à la compréhension de l'utilisation des services par les Inuits et au processus de sélection des logements. Élaborer une liste d'attente centralisée à l'échelle municipale.
Logements locatifs du marché	
Les personnes nouvellement arrivées du Nord ont une expérience limitée du marché privé de l'habitation du Sud et des processus de demande concurrentiels. Discrimination des propriétaires. Possibilité d'absence d'antécédents de crédit pour pallier les dépenses imprévues. Offre limitée de logements convenables.	Fournir des subventions financières flexibles liées à la personne, et non au logement. Offrir du soutien pour s'adapter au marché privé et sortir du système de logement social où la demande est forte.
Accession à la propriété	
Manque de connaissance des obstacles, comme l'abordabilité et le financement.	Encourager l'accès à un revenu convenable. Améliorer l'accès au crédit.

Les fournisseurs de logements doivent favoriser l'émergence de solutions propres aux Inuits, en phase avec leur culture, tout leur en donnant des choix. Les

personnes qui ont participé à l'enquête ont souligné l'apport d'organismes comme le Wabano Centre for Aboriginal Health, Tungasuvvingat Inuit et la Gignul

Non-Profit Housing Corporation dans leur compréhension des besoins particuliers des femmes inuites en matière de logement et de maison d'hébergement.

Conséquences pour le secteur de l'habitation

Le rapport de recherche contient 30 recommandations regroupées sous six thèmes adressés aux divers ordres de gouvernement. Les résultats de cette recherche ont plusieurs conséquences pour le secteur de l'habitation, s'il veut répondre aux besoins particuliers des femmes inuites en matière de logement.

- **Appuyer la collecte de données continue sur l'état actuel des logements et des maisons d'hébergement** pour les femmes et les enfants, afin de mieux estimer la population inuite et de comprendre l'évolution de ses besoins en milieu urbain, comme l'information sur l'itinérance et le recours aux maisons d'hébergement, aux logements de transition et aux logements sociaux.
- **Améliorer la prestation et les services de logement en :**
 - **augmentant l'échange d'information** (y compris les bonnes pratiques), la planification et l'aiguillage entre les maisons d'hébergement, les organismes et les programmes de logement autochtones et non autochtones qui pourraient soutenir ces activités ;
 - **fournissant des services de soutien satellites propres aux Inuits**, comme des réunions avec les intervenants en logement et des programmes d'enseignement de "life skills" dans leurs milieux de vie.
 - **Accroître la disponibilité de lits de refuge, de logements, de logements de transition et à plus long terme**

pour réduire la pression sur le logement social et encourager l'accèsion à la propriété grâce à des partenariats tels qu'Habitat pour l'humanité.

• Soutenir adéquatement les populations inuites vulnérables en :

- **concevant des formations pour les Inuits et en embauchant un plus grand nombre d'entre eux comme travailleurs dans le secteur du soutien au logement** (navigateurs/défenseurs des systèmes et conseillers dans les maisons d'hébergement, les logements de transition et les logements à long terme) ;
- **combinant des services de soutien complets et adaptés à la culture** (y compris en inuktitut) pour les femmes inuites afin de réduire les

Inuit-Iqaluit-Nunavut



ADOBESTOCK

Inuit-Ulukhaktok-Holman-Inuvik



ADOBESTOCK

« Les résultats de cette recherche ont plusieurs conséquences pour le secteur de l'habitation, s'il veut répondre aux besoins particuliers des femmes inuites en matière de logement. »

traumatismes, de les aider à naviguer dans le système et à accéder à des maisons d'hébergement ou des logements de transition appropriés ainsi qu'à des logements à long terme, en fonction de leur continuum de besoins ;

- o favorisant les valeurs et les principes culturels inuits, comme l'application des principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit, pour accroître l'offre de logements abordables, en particulier pour les familles à faible revenu afin de réduire la pression sur les maisons d'hébergement d'urgence.

- **Évaluer périodiquement les solutions offertes pour répondre aux besoins des femmes inuites** pour s'assurer de surmonter les obstacles et de combler les lacunes qu'elles ont relevées.

- **Encourager les femmes inuites et leur famille à s'adapter avec succès à la vie urbaine et à trouver un logement convenable** en :

- o luttant contre le racisme systémique par le développement de compétences culturelles propres aux Inuits et leur promotion auprès du personnel ;

- o concevant des pratiques adaptées aux Inuits, comme l'application des principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit, et en les communiquant. ✨

Josée Dion est urbaniste et membre de l'Institut canadien des urbanistes. Spécialiste principale en matière de recherche sur le logement à la SCHL, elle mène des recherches sur l'inclusion des populations vulnérables, le système ainsi que le coût du logement en soutien au développement de politiques et de programmes publics. L'auteure tient à remercier Pauktuutit Inuit Women of Canada.

Pour plus d'information, consultez

« Recherche en action - Évaluation des besoins des femmes inuites d'Ottawa en matière de logement et de maison d'hébergement » sur le site de la SCHL.

Des milieux de vie à vocation sociale qui correspondent aux valeurs et aux cultures autochtones

Loin d'être un phénomène marginal, le déplacement des Autochtones vers les villes et les villages du Québec mérite une attention particulière. Bien que les membres des Premières Nations et du peuple inuit aient théoriquement accès aux mêmes unités locatives que la population allochtone, rares sont les unités qui répondent à leurs besoins spécifiques, sans compter les potentielles difficultés de location liées aux préjugés. La Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (SIRCAAQ), forte d'une expérience terrain et d'une approche dynamique et rigoureuse, a étudié l'enjeu et propose désormais des solutions avant-gardistes en harmonie avec l'environnement et les principes de vie communautaire.

» LAURENT ODJICK
» TANYA SIROIS

Pour les Autochtones, le sentiment d'être chez soi dépasse la simple question du logement : il prend sa source dans des emplacements reconnus, des lieux mémoriels, et possède une signification culturelle, émotive et narrative pour la communauté¹.

C'est avec cette vision en tête que la Société immobilière du RCAAQ a été créée en 2019, avec l'ambition de développer, de soutenir et de gérer une infrastructure communautaire sécuritaire et conforme aux besoins spécifiques des Autochtones en milieu urbain et de leur famille. En concertation avec les différents acteurs du milieu, c'est d'abord deux projets de milieux de vie et de logements abordables destinés à la population autochtone étudiante à Trois-Rivières et à Sept-Îles qui ont été créés, suivis de deux nouvelles propositions pour Québec et Chibougamau. À titre de rappel, selon une enquête effectuée par le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) en 2018, 29 % des Autochtones vivant en milieu urbain sont aux études.

Plus que de simples logements pour étudiants, ces endroits proposent différents types de services, des espaces de rencontre et d'animation ainsi que des aménagements extérieurs s'harmonisant avec un concept architectural sous forme d'espace culturel entièrement intégré.

Des besoins méconnus

Pour les peuples autochtones, le fait d'avoir une prestation de services ainsi



Sept-Îles

Espace communautaire du milieu de vie Nutshimit à Sept-Îles. Le rez-de-chaussée accueillera des activités pour les étudiants et leur famille, alors qu'on retrouvera une salle d'étude et des bureaux pour des intervenants sur la mezzanine.

que des espaces communautaires à même les logements est un élément phare de sécurisation culturelle : le gouvernement du Québec en fait lui-même état au sein du rapport du Groupe d'action contre le racisme déposé en décembre 2020. Cette notion vise à transformer les services pour une meilleure considération des besoins, des attentes, des droits et

des identités des Autochtones, en allant au-delà de la sensibilisation et de la prise de conscience des différences.

Il importe aussi de prendre en compte l'hypermobilité, très présente chez les Autochtones, qui les amènent à fréquenter et à s'installer dans les villes de façon temporaire ou permanente. Chaque projet d'habitation est conçu par rapport

¹ Lévesque *et al.*, 2015, 122 p.

aux besoins précis des Autochtones qui y résideront, mais également en cohabitation avec le milieu d'accueil.

C'est par une démarche collaborative et inclusive, menée avec le milieu d'accueil, mais également par la consultation de futurs locataires, membres des Premières Nations et du peuple inuit, que les projets de résidences étudiantes de la SIRCAAQ ont été conçus. Dans le cas des étudiants autochtones, il importait de tenir compte du fait qu'ils vivent des réalités sociales différentes et des obstacles particuliers, qui les conduisent fréquemment à mettre sur pause leurs études, de façon temporaire ou définitive. Ces projets de résidence sont donc conçus pour être de véritables milieux de vie dans lesquels les étudiants pourront s'épanouir, accompagnés de leur famille.

C'est pourquoi le projet Nutshimit, implanté sur le terrain du cégep de Sept-Îles, intègre des logements allant du studio au 6 1/2, un CPE de 39 places, des aires de jeu, une cuisine collective, des salles polyvalentes pour activités culturelles et des espaces de travail collaboratif pour les étudiants. Ce premier projet de milieu de vie démontre qu'il est possible de contribuer à la réussite scolaire des Premiers Peuples, en leur offrant simplement des espaces qui correspondent à leurs valeurs et à leurs cultures, et qui sont abordables et sécuritaires. Le second milieu de vie, Waska Witcihitowin à Trois-Rivières, reprend les mêmes installations, et abritera également les nouveaux locaux du Centre d'amitié autochtone de la région.

Un facteur à ne pas négliger est que l'harmonisation de ces infrastructures à la trame urbaine est d'une grande importance pour les résidents. Le tout a été réfléchi pour assurer une inclusion harmonieuse au paysage urbain, en accordant une place importante à la nature. Par exemple, dans le cas de Nutshimit, l'architecture est inspirée de l'esprit communautaire, de la culture et des campements traditionnels innus.

Un modèle innovant qui pose des défis

Les projets de la SIRCAAQ visent à recréer un milieu de vie sécuritaire pour les Autochtones, avec toutes les composantes culturelles et un accès à la nature. Cela pose notamment quelques défis réglementaires en matière de planification urbanistique, puisque cette dernière est définie en fonction de la nature de l'activité et du zonage.



DOUCET + TURCOTTE ARCHITECTES

Trois-Rivières

Les trois bâtiments résidentiels du milieu de vie Waska Witcihitowin à Trois-Rivières sont aménagés de façon à faciliter l'harmonie avec le boisé et la rivière qui avoisinent le site. Milieu de vie autochtone dans un cadre urbain, il est doté d'aires communes orientées vers l'extérieur, un élément architectural qui permettra entre autres les échanges entre occupants.

Or, les milieux de vie créés ont une mixité d'usage : communautaire, commercial, santé, scolaire – dans le cas de la maternelle 4 ans à Trois-Rivières – et, bien entendu, résidentiel. La SIRCAAQ doit aussi composer avec le fait que la présence d'Autochtones en milieu urbain est parfois associée à des préjugés de la communauté d'accueil. Il apparaît primordial de changer les perceptions, et c'est pourquoi la concertation est de mise pour les milieux d'accueil, entre l'administration municipale, les citoyens, les futurs locataires et les partenaires.

Soucieuse de veiller à ce que les projets soient élaborés par et pour les Autochtones, la SIRCAAQ s'est également employée à établir un mécanisme de collaboration avec les différents partenaires du milieu d'implantation, notamment les administrations municipales et les institutions scolaires, entre autres au moyen de comités de déploiement. Des actions concrètes ont d'ailleurs découlé de cette collaboration. Par exemple, la Ville de Trois-Rivières a créé un zonage spécial pour le projet, et

la SIRCAAQ a collaboré avec le comité consultatif de l'Université Laval à Québec pour trouver des solutions à certains défis d'implantation sur le campus.

Une solution innovante pour répondre à certains de ces défis a été proposée par la SIRCAAQ dans son mémoire présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec en 2021 dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan d'action gouvernemental en habitation.

Il s'agirait d'octroyer un pouvoir d'exception pour les municipalités, semblable à celui de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, dans le cas de projets sans but lucratif à vocation sociale et culturelle comme les projets de milieux de vie de la SIRCAAQ. Une telle mesure législative permettrait de faciliter et d'accélérer la réalisation de ces initiatives.

Des perspectives intéressantes

Les familles ayant été identifiées il y a plusieurs années comme l'une des clientèles les plus sensibles aux enjeux



LAFOND CÔTÉ ARCHITECTES

Québec

Cour arrière du projet de milieu de vie à Québec. La cour intérieure sera aménagée de façon à laisser une place prépondérante à la nature, lier les différents services proposés dans le milieu de vie, favoriser les rencontres et encourager les activités communautaires.

locatifs par les Centres d’amitié autochtones, les projets de résidences étudiantes de la SIRCAAQ ont donc été réfléchis en ce sens. Toutefois, les problèmes de logement touchent les membres des Premiers Peuples en général, peu importe la situation familiale, l’âge ou la localisation.

Dans les prochaines années, la SIRCAAQ souhaite attaquer de front cet enjeu et mieux comprendre les besoins des

populations autochtones urbaines pour un milieu locatif et communautaire en harmonie avec la collectivité d’accueil.

Il est impossible de traiter la question du logement autochtone au moyen de mesures générales, comme le rappelait justement l’ONU dans sa déclaration sur les droits des peuples autochtones. L’aménagement du territoire devra être réfléchi en conséquence par les différents acteurs impliqués afin de favoriser la

« Il importe aussi de prendre en compte l’hypermobilité, très présente chez les Autochtones, qui les amènent à fréquenter et à s’installer dans les villes de façon temporaire ou permanente. »

mise en place de solutions innovantes et culturellement sécurisantes pour les Autochtones en milieu urbain. ✨

Laurent Odjick, membre de la Première Nation Anishinabeg de Kitigan Zibi, est directeur de la Société immobilière du Regroupement des centres d’amitié autochtones du Québec. Détenteur d’un baccalauréat en administration des affaires, il a une vaste expérience du développement de projets d’immobiliers de différentes envergures. Tanya Sirois, membre de la Première Nation Innu de Pessamit, est directrice générale du RCAAQ depuis 2013. Sous son leadership, l’organisation a réalisé d’importantes avancées en matière de reconnaissance des réalités autochtones et de création de politiques publiques pertinentes.



Profitez de la force de votre groupe



Découvrez pourquoi vous avez tout à gagner à assurer votre auto, votre habitation et votre entreprise à La Personnelle.

lapersonnelle.com/ouq
1 888 476-8737

La Personnelle désigne La Personnelle, compagnie d’assurances. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d’assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s’appliquer.



laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

Vers une déclaration de principes sur la réconciliation

La réconciliation avec les peuples autochtones est un grand défi. L'Ordre des urbanistes du Québec souhaite apporter sa pierre à cet édifice collectif. Voici pourquoi il a entamé une réflexion en vue de se doter d'un document phare, à la fois énoncé de principes et guide pour des actions futures.

» DAVID ALFARO CLARK, urbaniste

Depuis la création de la Commission de vérité et réconciliation du Canada en 2008, la notion de réconciliation est entrée dans la conscience collective au Canada. D'abord utilisé pour nommer des processus mis en place dans des sociétés sortant de périodes de conflit civil ou de régimes répressifs, le concept est repris dans plusieurs pays pour décrire un processus visant la reconnaissance et la restitution des droits des peuples autochtones. La réconciliation se base sur la recherche de la vérité, c'est-à-dire la reconnaissance des torts subis, ainsi que la justice réparatrice. Elle implique de confronter le passé, de se remettre en question collectivement, et ultimement de trouver de nouvelles façons de vivre ensemble malgré une histoire chargée d'injustices et de conflits.

La réconciliation avec les peuples autochtones représente un défi fondamental pour le Québec et le Canada. Il s'agit de reconnaître les impacts dévastateurs du colonialisme sur les Premiers Peuples, de la dépossession de leurs terres et des politiques assimilatrices qui ont constitué un génocide culturel. Il invite aussi à jeter un regard plus critique sur notre société, à réévaluer les mythologies nationales et les récits reçus, à faire cheminer notre culture, nos politiques et nos institutions vers une pleine reconnaissance des Autochtones, de leurs droits, de leurs particularités et de leur vision de l'avenir.

Les gouvernements doivent être à l'avant-plan de ce chantier, dans l'optique d'une nouvelle ère de relations de nation à nation. Des gestes audacieux sont nécessaires, telles l'adoption et l'opérationnalisation de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* ou encore la négociation de nouveaux traités avec les différentes nations pour définir les contours d'un réel partage du territoire. Des questions de fond doivent être posées sur nos systèmes politiques et notre ordre constitutionnel.

Le territoire et son aménagement, un sujet incontournable

Toute la population ainsi que la société civile sont aussi appelées à mettre la main à la pâte et à devenir vecteurs de changement. Le milieu de l'aménagement est particulièrement concerné, car le territoire est au cœur des revendications des peuples autochtones du Québec; toutes les nations y conservent des droits ancestraux. La réconciliation doit nécessairement passer par de nouvelles façons d'agir en gestion territoriale, pour faire une large place aux préoccupations, aux connaissances et à la vision des peuples autochtones, ainsi que pour assurer que le développement du territoire se fasse au bénéfice de leurs communautés.

Des réflexions sont entamées depuis un certain temps. Par exemple, en 2019, l'Institut canadien des urbanistes a adopté la Politique sur la pratique de l'urbanisme et la réconciliation, qui met de l'avant la vision d'un avenir où la réconciliation est intégrée à la pratique de l'urbanisme et où les urbanistes construisent avec les peuples autochtones des relations fondées sur le respect mutuel, la confiance et le dialogue. Dans les domaines connexes de l'architecture et de l'architecture de paysage, des démarches ont également été initiées par différentes associations professionnelles.

La volonté de l'Ordre des urbanistes du Québec de se positionner comme allié

Soucieux d'apporter sa contribution, le conseil d'administration de l'Ordre des urbanistes du Québec a exprimé par résolution, en mai 2022, sa volonté d'adopter une déclaration de principes, pour positionner l'Ordre comme allié des peuples autochtones en aménagement du territoire et comme un acteur engagé dans la réconciliation.

Une telle déclaration servira plusieurs objectifs. Elle représentera un positionnement politique et public sans équivoque, qui guidera nos interventions

en affaires publiques. Elle sera signe de notre sérieux et de notre engagement à long terme dans le dossier auprès de la profession, des groupes autochtones et de nos partenaires. La déclaration constituera également une feuille de route pour nos prochaines initiatives en la matière, avec des chantiers d'action telles la bonification de notre offre de formation, la valorisation de l'expertise autochtone et la création de ponts avec les organisations autochtones.

Elle représentera également une occasion de jouer un rôle à l'avant-garde dans le système professionnel. De plus en plus d'ordres se mobilisent pour sensibiliser leurs membres aux réalités des Autochtones et améliorer les pratiques des professionnels, notamment en contexte de soins et d'aide auprès des personnes. Par exemple, le Collège des médecins a endossé le Principe de Joyce, à la suite du décès de Joyce Echaquan et des demandes de la Nation Atikamekw. Mais du travail reste à faire pour pleinement mobiliser les professions, non seulement pour lutter contre le racisme et mieux intervenir auprès des Autochtones, mais aussi pour contribuer à la création d'une nouvelle relation entre les nations et soutenir la pleine reconnaissance des droits et l'autodétermination des peuples.

Au cours des derniers mois, un travail important a été effectué pour répertorier les notions fondamentales, les meilleures pratiques et les démarches inspirantes d'autres organisations. Des consultations ont également été menées, notamment auprès d'experts et d'organisations autochtones. L'Ordre compte bientôt adopter la version finale de sa déclaration et ainsi poser un autre jalon dans cet important dossier. Soyez assurés qu'elle ne dormira pas sur une tablette! ✨

David Alfaro Clark est conseiller en affaires publiques et gouvernementales à l'Ordre des urbanistes du Québec.

Quel avenir pour la ville dans un monde post-croissance ?

Travaillant depuis maintenant 15 ans sur le thème de la « décroissance soutenable », c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai lu le dossier qu'*Urbanité* y consacre dans son dernier numéro (hiver 2023). Dans le but de poursuivre la discussion ainsi amorcée, et m'autorisant de mon inculture en matière d'urbanisme, je voudrais toutefois soulever la question naïve suivante : dans quelle mesure la ville a-t-elle encore un avenir dans un monde post-croissance ? Et si oui, à quelles conditions ? Soyons clair : je ne crois évidemment pas à une disparition pure et simple des villes, en tout cas pas à brève ni même à moyenne échéance. Mais dans nos efforts pour tenter d'imaginer ce que serait une manière d'habiter le monde libérée de la course à la croissance économique, la ville, en tant que telle, doit être remise en question sachant le rôle décisif que cette forme de vie sociale joue actuellement dans les « sociétés de croissance ».

» YVES-MARIE ABRAHAM

Une manière d'habiter le monde toujours plus insoutenable, injuste et aliénante

Certes, les villes ont existé bien avant que n'apparaisse le phénomène de la croissance économique, il y a environ deux siècles, en Occident. Il n'en reste pas moins que ces milieux de vie, surtout lorsqu'ils deviennent « métropoles », sont aujourd'hui de puissants « moteurs de croissance » et que l'on y retrouve donc, souvent de manière caricaturale, tous les problèmes que pose cette folle course à la production de marchandises dans laquelle nous nous trouvons embarqués, bon gré mal gré, à l'échelle planétaire désormais.

En premier lieu, l'analyse du métabolisme de nos grandes villes (flux de matière et d'énergie entrant ; flux de déchets sortant) semble révéler qu'elles sont en réalité insoutenables sur le plan écologique. Passé un certain seuil, au-delà duquel se situent toutes nos grandes villes, la densification urbaine tendrait à devenir contre-productive d'un point de vue écologique. Seraient en cause notamment la hauteur des immeubles, l'étendue et la complexité des infrastructures, la multiplication des espaces servants, mais aussi le fait que la grande ville impose à ses habitants des déplacements quotidiens plus importants et suscite chez eux le besoin d'en sortir plus souvent (rebonds de mobilité). Toutes choses égales par ailleurs, vivre dans une grande ville impliquerait au bout du compte une



Ville insoutenable – Los Angeles.

empreinte écologique totale plus étendue que les autres formes d'habitat les plus courantes dans les sociétés occidentales¹.

Par ailleurs, les injustices caractéristiques de nos sociétés de croissance semblent exacerbées dans les grandes villes. L'habitat dans les quartiers centraux les plus agréables des métropoles est, de fait, réservé à une élite toujours plus restreinte, tandis que les catégories de population les plus désargentées se trouvent rejetées

toujours plus loin dans la périphérie de ces villes ou dans des conditions d'habitation malsaines, comme en témoigne par exemple la prolifération de ce que Gérard Beaudet nomme des maisons « berlingots » dans des banlieues lointaines de Montréal. Mais la grande ville est une forme de vie sociale injuste aussi dans la mesure où son métabolisme requiert l'exploitation de territoires plus ou moins éloignés, à la fois pour

¹ Cette remise en question des vertus de la densification s'inspire directement de la lecture de deux ouvrages récents, rédigés par des auteurs informés en matière d'urbanisme : BIHOUIX, Philippe, Sophie JEANTET et Clémence DE SELVA. *La ville stationnaire. Comment mettre fin à l'étalement urbain*, Actes Sud, 2022 ; FABUREL, Guillaume. *Pour en finir avec les grandes villes. Manifeste pour une société écologique post-urbaine*, Le passager clandestin, 2020.

s'approvisionner en ressources diverses (y compris humaines) et pour y déverser ses déchets. Elle n'est possible qu'à la condition de faire assumer une grande partie de ses « coûts de fonctionnement » aux humains et non-humains qui peuplent ces territoires périphériques².

Enfin, la grande ville s'avère de plus en plus aliénante. Bien qu'il s'agisse d'une création humaine, elle tend à nous échapper, à constituer un monde trop grand pour nous et à se retourner contre nous, en nous imposant en particulier un rythme de vie toujours plus rapide et exténuant, au nom de la profitabilité et de la performance. D'où d'ailleurs le désir ardent de s'échapper de la ville pendant les fins de semaine ou les vacances – à condition d'en avoir les moyens, bien sûr. Vivre en ville implique de dépendre étroitement au quotidien de systèmes techniques et économiques sophistiqués, conçus et maintenus en place par toutes sortes de spécialistes, dont les urbanistes font d'ailleurs partie. Ces conditions d'existence radicalement hétéronomes, outre qu'elles nous rendent très vulnérables aux défaillances de ces systèmes, sont contraires à l'idéal selon lequel nous devrions pouvoir décider collectivement de la manière dont nous voulons vivre³.

Pas de décroissance soutenable sans désurbanisation ?

Que faire alors ? D'abord, se donner des repères pour l'action, des principes à mettre en œuvre, autant que faire se pourra. Ces principes fondamentaux sont essentiellement, je crois, au nombre de trois. Si nous voulons ne serait-ce que ralentir la catastrophe écologique en cours, il faut d'abord et avant tout *produire moins* de biens et de services que nous le faisons actuellement. Produire autrement ou mieux ne suffira pas, comme en témoigne notre incapacité à générer une « croissance verte ». Pour rendre plus égalitaires nos sociétés et éviter le chaos politico-social que pourrait susciter une réduction de la production, et donc de la consommation, il est essentiel dans le même temps de *partager plus* ce dont nous avons besoin pour vivre. Ceci implique entre autres choses de limiter la propriété privée. Enfin, par fidélité avec le principe démocratique



RICHARD ST-JEAN

Fête des voisins dans Milton-Parc.

sur lequel est censé reposer nos sociétés, mais aussi par pragmatisme, il faut *décider ensemble* des limites que nous allons fixer à la production et de la manière de distribuer plus équitablement nos richesses. Cela suppose de démocratiser nos institutions politiques, mais aussi de se libérer des vastes systèmes techniques et économiques dont nous dépendons pour vivre et qui nous imposent aujourd'hui leurs contraintes propres.

La mise en œuvre de cette feuille de route décroissantiste passe par un processus de *communalisation* de nos modes de vie. Alors que nous vivons dans un monde conçu par et pour l'entreprise capitaliste, il s'agit de tenter de bâtir des mondes conçus par et pour des *communs*. Je désigne par ce terme des collectifs humains qui se constituent pour satisfaire par eux-mêmes et pour eux-mêmes une ou plusieurs aspirations essentielles (se nourrir, se loger, se déplacer, se réjouir, se former, se soigner...), en partageant les moyens nécessaires pour ce faire et en décidant démocratiquement de leur mode de fonctionnement, tout en s'entraînant. Cela peut prendre toutes sortes de formes

telles qu'une cuisine collective, un jardin collectif, une bibliothèque d'outils, un atelier partagé, une université populaire, un cohabitat, mais aussi un système d'échange de services, une épicerie prise en charge par ses usagers ou une clinique communautaire autogérée⁴.

Nos villes sont des terreaux fertiles pour ce travail de *communalisation*, comme on peut l'observer dans une métropole telle que Montréal où fleurissent actuellement de nombreux communs, dans le sillage notamment du fameux Bâtiment 7 de Pointe-Saint-Charles. Mais ces milieux urbains présentent aussi de puissants obstacles au « produire moins, partager plus, décider ensemble » par lequel se définit la décroissance. Les infrastructures gigantesques sur lesquelles elles reposent consomment d'immenses quantités de ressources naturelles (matière vivante ou inerte et énergie) et génèrent des volumes de déchets toujours plus importants. La manière dont ces espaces sont structurés entretient, et même aggrave, les inégalités sociales et environnementales entre les personnes qui les habitent. Enfin, ces milieux de vie ne sont pas à échelle

² Sur cette logique d'externalisation inhérente aux sociétés de croissance, voir en particulier : LESSENICH, Stephan. *À côté de nous le déluge. La société d'externalisation et son prix*, Écosociété, 2019.

³ Sur cette question des modes de vie hétéronomes propres à la civilisation industrielle, voir toute l'œuvre d'Ivan Illich, et en particulier : *La convivialité*, Seuil, 1973.

⁴ Pour une étude de cas d'un commun montréalais qui a déjà une longue histoire, voir : ABRAHAM, Yves-Marie et Ambre FOURRIER. « Milton Parc, atelier de la décroissance », *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research* 13(1), 2022, 83–95. doi:10.29173/cjnsr525.

« Alors que nous vivons dans un monde conçu par et pour l'entreprise capitaliste, il s'agit de tenter de bâtir des mondes conçus par et pour des *communs*. »



CHRISTINE MARC

Bâtiment 7.

humaine, et il n'est donc pas possible de prétendre que nous en avons le contrôle, outre le fait que les municipalités québécoises ne sont jamais que des « créatures » du gouvernement provincial.

J'en viens donc à penser qu'il ne peut pas y avoir de véritable décroissance soutenable sans désurbanisation ou, au moins, une démétropolisation de nos sociétés. Il ne s'agit pas pour autant de renvoyer tout le monde aux champs.

La densification doit rester un principe fondamental dans nos manières d'habiter le monde, mais à plus petite échelle. Dans cette perspective, on pourrait imaginer une organisation de l'espace constituée de biorégions (espaces géographiques relativement homogènes, offrant des possibilités d'autonomie), au milieu desquelles se trouverait une ville-centre de quelques dizaines de milliers d'habitants tout au plus, entourée elle-même de plusieurs petites villes de quelques

milliers d'habitants, puis de villages et de hameaux⁵. En somme, il s'agirait de recréer des milieux de vie complets en milieu rural, ce qui suppose donc de parier sur une tout autre forme de densification. Est-ce pure utopie? Voilà une question dont j'aimerais discuter avec mes collègues urbanistes. ✨

Yves-Marie Abraham est sociologue. Professeur à HEC Montréal, il y mène des recherches sur le thème de la décroissance et a publié à ce sujet une synthèse intitulée *Guérir du mal de l'infini* (Écosociété, 2019).

⁵ Cette esquisse trop rapide s'inspire du travail mené par le collectif Société écologique du post-urbain, dont on trouvera la présentation et les publications à cette adresse : www.post-urbain.org/

ACTUALISATION DE LA GOUVERNANCE

Une politique attendue

« Mettre en place une structure de gouvernance des comités » était une des orientations de la planification stratégique de l'Ordre depuis 2020. C'est désormais chose faite avec l'adoption, en janvier, de la première Politique des comités.

» **HÉLÈNE LEFRANC**, directrice générale

Les objectifs de la Politique des comités, dont les bénévoles entendaient parler depuis longtemps, sont multiples. Il s'agit à la fois de mettre en œuvre, comme sur d'autres aspects, les meilleures pratiques de gouvernance, de respecter les valeurs dont s'est doté l'Ordre, en plus d'harmoniser et de clarifier les règles de fonctionnement, autant au bénéfice des bénévoles que de la permanence et du conseil d'administration (CA).

Bien entendu, il était aussi essentiel de se conformer aux exigences de l'Office des professions, notamment exprimées depuis 2019 dans les *Lignes directrices en matière de gouvernance*. Rappelons que tous les ordres professionnels ont une telle politique.

Dans un souci de bien faire, les membres du CA ont toutefois souhaité prendre leur temps pour la préparation du document et se faire accompagner par des consultantes pour une partie de la démarche. Celle-ci s'est échelonnée sur plus d'un an, en plusieurs étapes : sondage des bénévoles, *benchmarking*, réunions de travail du CA avec débats de fond, consultation des membres, etc.

Organigramme révisé

L'organigramme des comités a été revu et deux sujets sont devenus transversaux, soit le développement durable et l'intégration de la relève. L'Ordre compte désormais 15 comités (contre 19 auparavant).

Le mandat de chacun a été précisé, ainsi que sa composition, les profils recherchés et l'implication requise. Les responsabilités de la présidente ou du président d'un comité, des membres et de la personne-ressource de la permanence sont définies clairement. Cette dernière sera systématiquement présente aux rencontres, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Le document de 44 pages se présente en quatre sections : les éléments généraux, l'organigramme, les fiches descriptives de chaque comité et les règles de transition. Les fiches par comité permettent de visualiser rapidement le rôle et le fonctionnement d'un comité.

Durée et nombre de mandats limités

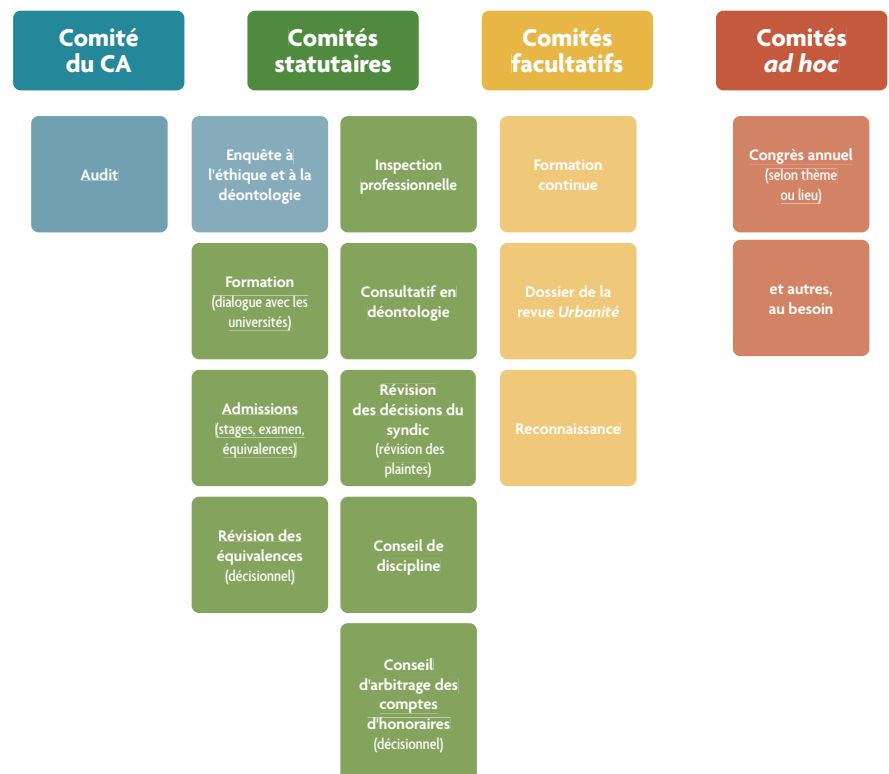
Un des changements à retenir est la durée des mandats des bénévoles et le nombre de mandats possibles. Sauf exceptions liées aux règlements particuliers qui s'appliquent à certains comités statutaires*, les bénévoles peuvent siéger six ans à un comité, soit trois mandats de deux ans. Bien sûr, le CA veillera



à la continuité lors des nominations – les bénévoles ne partiront pas tous la même année. Un appel de candidatures est prévu une fois par an pour les renouvellements.

Cette limitation du temps de présence dans un comité, qui induit le départ de certains bénévoles impliqués depuis

ORGANIGRAMME DES COMITÉS



de nombreuses années, ne doit pas être interprétée comme un désaveu de leurs activités passées, bien au contraire. Ils ont réalisé un travail essentiel et ont tenu le fort à bout de bras, à une époque où la permanence était plus modeste et ne comptait aucun urbaniste.

Ceux et celles qui partent, que ce soit cette année ou à l'avenir, sont invités à poser leur candidature pour siéger à d'autres comités, dans un souci de briser

les vases clos entre comités (un reproche souvent fait par les bénévoles eux-mêmes) et de faire circuler le savoir. Une personne peut déposer sa candidature auprès de plusieurs comités, mais ne peut siéger qu'à un seul en même temps.

Un résultat à la hauteur des attentes

Les administrateurs et les administratrices, tout comme l'équipe, étaient satisfaits de la politique publiée après ce processus de longue haleine. Le

sentiment semble partagé au vu des commentaires positifs reçus.

Bien sûr, il s'agit de la première Politique des comités, qui sera ajustée si besoin est. En attendant, il faut la faire vivre. Les urbanistes ont toujours été nombreux et nombreuses à soutenir l'Ordre dans sa mission. Nous espérons que cela continuera encore longtemps. ✨

Pour prendre connaissance de la Politique des comités : ouq.qc.ca/lordre/politiques-et-reglements

*Il existe quatre types de comités dans les ordres professionnels : les comités du CA, les comités statutaires (découlant des lois ou des règlements, parfois appelés les « comités légaux »), les comités facultatifs et les comités *ad hoc* (ponctuels).



Photo: Samuel Charon, Unsplash

URBANITÉ

VOUS SOUHAITEZ ANNONCER
DANS NOS PAGES ET REJOINDRE
NOTRE LECTORAT ?

CONSULTEZ NOTRE TROUSSE MEDIA ET
**RÉSERVEZ VOTRE ESPACE PUBLICITAIRE
DÈS MAINTENANT !**

Pour information :
Lucie Auger, coordonnatrice à l'administration
et au développement durable, 514 849-1177, poste 222



Nouveau règlement sur les élections et changement aux régions électorales

Le Règlement sur l'organisation de l'Ordre et les élections à son conseil d'administration (CA) est paru dans la *Gazette officielle* le 4 janvier dernier. Rendu nécessaire par l'évolution du Code des professions, il remplace ces trois règlements :

- Règlement sur les affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales ;
- Règlement sur les élections au Conseil d'administration ;
- Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration.

Le principal changement touche au découpage électoral et à la répartition des sièges, le membrariat de l'Ordre ayant évolué. Le territoire du Québec reste séparé en quatre grandes régions (Est, Centre, Ouest et Montréal). Désormais, Laval intègre la région Centre et la Mauricie est rattachée à l'Est. Les sièges des six membres du CA élus se répartissent maintenant ainsi : un à l'Est, deux au Centre, deux à Montréal et un à l'Ouest. ✨

Composition du conseil d'administration

Lors des élections 2023-2025, Michelle Delisle-Boutin a été élue administratrice pour la région de Montréal. Puis, deux administrateurs ont été nommés par le conseil d'administration (CA) pour la région du Centre, à la suite d'un appel de candidatures, soit Joey Savaria et Salima Hachachena.

La composition du CA 2023-2024 est la suivante : Sylvain Gariépy, président (région de Montréal) ; Nathalie Prud'homme, vice-présidente (région de l'Est) ; Julie Desrosiers, administratrice (région de l'Ouest) ; Michelle Delisle-Boutin, administratrice (région de Montréal) ; Joey Savaria, administrateur (région du Centre) ; Salima Hachachena, administratrice (région du Centre) ; Raoul Desmeules, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec ; Marie-France Langlois, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec. ✨

Tableau de l'Ordre Liste des nouveaux membres du 1^{er} septembre 2022 au 31 mars 2023

Julien Auclair	Hugo Hallé
Keven Beaudin St-Pierre	Philippe Jean-Tremblay
Charlotte Belot	Guillaume Joseph
Marie-Luce Benoit	Sandrine Lachance
Julie Bergeron	Xavier Lagueux
Amélie Bertaigne	Mélissa Lamothe
Marianne Boivin	Stéphanie Laurier
Yannick Bourque	Frédérique Lavoie
Jean-Christophe C. Pettersen	Pascal Lavoie
Alexandra Carrière	Vincent Lazure
Ophélie Chabant	Benjamin Leclair-Paquet
Kimberly Chanthamala	Mathieu Lévesque
Fantine Chéné	Sébastien Mackey
Florence Clermont	Josée Matte
Rosie Cormier-Saywell	Joëlle Naud
Kiana Côté	Amélie Nault
Sheldon Côté	Guillaume Parent-Frenette
Marine Delor	Kélyna-Djoon Poulin
Anne Désaulniers	Émilie Proulx
Maggy Desgagnés	Antoine Racine
Sébastien Dicso	Carlos Ramirez Ovalle
Valérie Ebacher	Didier Ricard-Tremblay
Besma Faci	Louis Robin
Marie-Charlotte Filion	Florence Robitaille
Tessa Fortier	Lysandre Routhier-Potvin
Rubis Francoeur-Chapdelaine	Gabriel Sylvain-Nolet
Jérôme Gagnon-Dupont	Marie-Pier Tessier
Charlotte Gagnon-Ferembach	Gabriel Therrien
Marie-Ève Gervais	Audréane Thibault
Émilie Goffart	Nicolas Vigneault
Lise Got	Camille Vincent
Sophie Graham	Julien Voyer
Mégane Grondin	Jérémy William
Myriam Grondin	

Remise de permis : nouveaux urbanistes

Le 23 mars dernier avait lieu au Centre St Jax, à Montréal, la cérémonie de remise de permis. Cette soirée spéciale a souligné un moment important dans la vie professionnelle des urbanistes devenus récemment membres de l'Ordre.

Bienvenue à ces nouveaux membres! ✨



Urbanistes émérites

L'Ordre a décerné le titre d'urbaniste émérite 2022 à Marie-Claude Aubin, Nathalie Martin, Richard Bienvenu et Paul Mackey, en reconnaissance de leur apport au rayonnement de l'urbanisme et à la profession d'urbaniste.

Constituant la plus haute distinction de l'Ordre envers l'un de ses membres, ce titre est accordé en reconnaissance de l'intégrité, du souci de l'intérêt public et de l'adhésion aux valeurs de l'Ordre, de la qualité exceptionnelle des réalisations professionnelles, de la contribution au rayonnement de l'urbanisme et de la profession d'urbaniste, et enfin de l'engagement communautaire et de la mise à contribution de l'expertise à titre bénévole, de la personne qui le reçoit.

Nos félicitations! ✨



De gauche à droite : Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, Marie-Claude Aubin, urbaniste émérite, et Jean Paré, président du Comité reconnaissance de l'Ordre.



De gauche à droite : Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, Nathalie Martin, urbaniste émérite, et Jean Paré, président du Comité reconnaissance de l'Ordre.

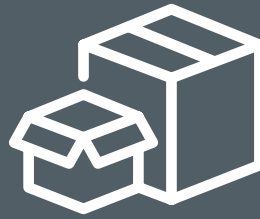


De gauche à droite : Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, Richard Bienvenu, urbaniste émérite, et Jean Paré, président du Comité reconnaissance de l'Ordre.



De gauche à droite : Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, Paul Mackey, urbaniste émérite, et Jean Paré, président du Comité reconnaissance de l'Ordre.

Déménagement des bureaux de l'Ordre



Au cours des prochaines semaines, l'Ordre déménagera ses bureaux au 420, rue McGill, un peu plus à l'ouest du Vieux-Montréal. Des informations vous seront communiquées à cet effet par le biais de l'infolettre *Plani-Sphère*. ✨

Congrès de l'Ordre

Le prochain congrès
de l'Ordre aura
lieu les **1^{er}, 2 et
3 novembre 2023**,
à Sherbrooke.

**Réservez
ces dates à
votre agenda!**

Votre dossier membre

En vertu du Code des professions, vous êtes tenu de prévenir la Secrétaire de l'Ordre dans les 30 jours dans les cas suivants :

- si vous changez de travail ;
- si votre lieu de travail change d'adresse civique ;
- si vous changez de lieu de résidence ou de domicile à titre personnel ;
- si vous faites ou avez fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire ;
- tout changement relatif à votre statut. ✨

**L'ORDRE
DES URBANISTES
DU QUÉBEC EST
SUR **FACEBOOK!****

**Penser le territoire
Façonner l'avenir**

Ordre des urbanistes du Québec
2,7 k mentions J'aime · 3 k abonnés

Envoyer un message J'aime

Publications À propos Mentions Critiques Abonnés Photos Plus

Introduction
La mission de l'Ordre des urbanistes du Québec est d'assurer la protection du public.

Publications

Page · Organisation
85 rue Saint-Paul Ouest, bureau 410, Montréal, QC, Canada, Québec
(514) 849-1177
info@ouq.qc.ca

Pour avoir des nouvelles
du monde de l'urbanisme,
joignez-vous à la page Facebook de l'Ordre

facebook.com/ouq.qc.ca



à l'agenda

MAI 2023

10, 11 et 12 mai 2023

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101

16 et 17 mai 2023

**Consultation publique et participation citoyenne :
Vers une nouvelle dynamique des projets urbains**

JUIN 2023

15 et 16 juin 2023

**Loi sur la qualité de l'environnement
et lois connexes**

SEPTEMBRE 2023

14 et 15 septembre 2023

**Réglementation professionnelle
et déontologique des urbanistes 101**

20, 21 et 22 septembre 2023

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101

OCTOBRE 2023

12 et 13 octobre 2023

**Réglementation professionnelle
et déontologique des urbanistes 101**

25, 26 et 27 octobre 2023

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101

NOVEMBRE 2023

1^{er}, 2 et 3 novembre 2023

Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec

REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC



URBANITÉ

La revue *Urbanité*

Tirage : 2 600 exemplaires

DISTRIBUTION

Membres de l'OUQ • Abonné.e.s et autres

MISSION

PROMOUVOIR l'urbanisme et les urbanistes ;
INFORMER les lectrices et les lecteurs sur les divers sujets relatifs
à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme ;
FORMER sur une base continue les professionnel.le.s de l'aménagement du territoire.

COMITÉ ÉDITORIAL

Sergio Avellan – Sylvie Barriault – Marie-Michèle Cauchy –
Guillaume Gilbert – Alex Morrier – Laurence Pelletier

COORDINATION

Gabrielle Brassard-Lecours

CONCEPTION GRAPHIQUE

Lucie Laverdure – L'Infographe enr.

RÉVISION ET CORRECTION

Sylvie Lallier

PUBLICITÉ

Ordre des urbanistes du Québec
info@ouq.qc.ca | 514 849-1177, poste 222
www.ouq.qc.ca

IMPRIMERIE

Imprimerie F.L. Chicoine

ABONNEMENTS, INFORMATION ET SUGGESTIONS

www.ouq.qc.ca | 514 849-1177, poste 222 | info@ouq.qc.ca

AUTEURS – AUTRICES

Vous êtes invité.e.s à soumettre vos articles ou textes inédits au comité éditorial.
Le comité éditorial se réserve le droit de publier ou de refuser un article.
Information : info@ouq.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec • Bibliothèque et Archives Canada
Tous les textes publiés dans *Urbanité* ne reflètent pas forcément la position
ou l'opinion de l'Ordre et n'engagent que l'auteur ou l'autrice.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

Administrateurs :

Sylvain Gariépy, président
Nathalie Prud'homme, vice-présidente
Julie Desrosiers, administratrice
Michelle Delisle-Boutin, administratrice
Salima Hachachena, administratrice
Joey Savaria, administrateur
Raoul Desmeules, administrateur nommé
Marie-France Langlois, administratrice nommée

Permanence :

Hélène Lefranc, directrice générale
Nathalie Corso, secrétaire de l'Ordre
Sophie Blanchet-Vaugeois, conseillère à la formation continue
Shony Da Costa, coordonnatrice aux événements
Jaëlle Héroux, conseillère aux communications
David Alfaro Clark, conseiller aux affaires publiques et gouvernementales
Lucie Auger, coordonnatrice à l'administration et au développement durable
André Demers, coordonnateur à l'admission et chargé de projet système de gestion des membres
Benoît Fortier, conseiller à la qualité de la pratique
Michael Hiller, syndic



Ordre des
Urbanistes du
Québec

85, rue Saint-Paul Ouest
4^e étage, bureau 410, Montréal, QC, H2Y 3V4
514 849-1177 • www.ouq.qc.ca



BABILLARD DES OFFRES D'EMPLOI

LA SOLUTION POUR RECRUTER DES URBANISTES

Trouvez des candidats qualifiés rapidement par le biais de l'infolettre des offres d'emploi!

AVANTAGES:

- **Affichage dans la section OFFRES D'EMPLOI de l'ESPACE MEMBRE de l'Ordre** (section réservée aux membres) pour une durée maximale de 30 jours
- **Mention privilégiée de votre offre d'emploi dans l'infolettre** (titre du poste, nom de l'entreprise, brève description du poste et lien vers l'offre d'emploi détaillée)
- **Seul moyen de joindre directement l'ensemble des urbanistes du Québec via la liste de ses membres à jour**
- **Joindre des candidats qualifiés et possédant un permis d'exercice valide**

L'INFOLETTRE EST ENVOYÉE TOUS LES JEUDIS AUX **1 600 MEMBRES ET CANDIDATS À LA PROFESSION DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC**

Pour information : Lucie Auger
Coordonnatrice à l'administration et au développement durable
514 849-1177, poste 222



Ordre des
Urbanistes du
Québec